

Fédérer

n° 76
novembre
2014

Le Bulletin des Psychologues et de la Psychologie

Articles

Déontologie : une invitation déclinée peut-elle avoir des vertues ?

Éducation : les besoins en formation des psychologues de l'Éducation

Brèves

Hommage à Serge Moscovici

3ème Journée d'étude de la CNCDP, les actes

Conférences nationales

« À la découverte de la psychologie d'aujourd'hui »
Cycle n° 1 (Paris) : Des premiers apprentissages aux savoirs scolaires



Sommaire

- ÉDITORIAL 1 *Une 2^e Journée francophone au titre (trop) modeste : une ambition à nourrir*
par Benoît Schneider
- MOT DE LA RÉDACTION 2 *Fédérer, un bulletin participatif*
par Céline Parisot
- régions**
- RHÔNE-ALPES 3 *La région Rhône-Alpes est relancée!*
par Madeleine Le Garff
- PAYS DE LA LOIRE 4 *Activités passées et à venir*
par le bureau de la coordination régionale PDL
- PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR 5 *Au rendez-vous des associations de Nice*
par Sophie Foucher
- 6 *Lancement du Pôle Provence*
par Claire Silvestre-Toussaint
- BRETAGNE 6 *Election d'un nouveau bureau*
par Madeleine Le Garff
- LORRAINE 7 *La coordination se mobilise*
par Céline Parisot
- LIMOUSIN 7 *De la souffrance à la santé au travail*
par le bureau de la coordination régionale Limousin
- articles**
- FORMATION DU PSYCHOLOGUE 8 *Stages : Un point d'actualité et un rappel de nos positions*
par Benoît Schneider
- DÉONTOLOGIE 10 *Une invitation déclinée peut-elle avoir des vertus ?*
par Benoît Schneider
- DÉONTOLOGIE 11 *Le dossier élaboré par le GIRéDeP*
Groupe Inter organisationnel Pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues
- les brèves**
- CNCDP 19 *Appel à candidature*
par Emmanuelle Truong Minh
- HOMMAGE 20 *Serge Moscovici*
par Christian Ballouard
- 21 *Benjamin Matalon*
par Christian Ballouard
- À SUIVRE 21 *Festival Ciné-Vidéo Psy de Lorquin*
- À LIRE DANS CARNET PSY 21 *Dossier «Le deuil après une mort prénatale»*
- ACTES 22 *3^e journée d'étude de la CNCDP*
par Claire Silvestre Toussaint
- conférences**
- CONFÉRENCES NATIONALES 23 *À la découverte de la psychologie d'aujourd'hui*
- LES HIVERNALES DE LA SFP 25 *Performances*
Entre plaisir et souffrance. Des contextes sociaux aux vécus subjectifs
- formations**
- FORMATION 26 *Les formations EPEP se déplacent en régions*
par Brigitte Guinot
- agenda**
- 27 *LA FFPP : DE DÉCEMBRE 2014, À JANVIER 2014*
Site internet de la FFPP, l'agenda en ligne
- librairie**
- CRITIQUE 28 *J.B. Pontalis : Un homme disparaît*
- 29 *C. Mesmin et P. Wallon : Regards croisés sur les familles venues d'ailleurs. Prise en charge thérapeutique des enfants*
- C. Mesmin et P. Wallon : Le dessin et sa dynamique. Diagnostic chez l'enfant et l'adulte*
par Emmanuelle Truong Minh
- MAGAZINES 30 *Dans les kiosques ce mois-ci*

Fédérer

Le Bulletin des Psychologues et de la Psychologie
Volume n° 76 - novembre 2014.

Directeur de la publication

Benoît Schneider

Rédacteur en chef & Secrétaire de Rédaction

Céline Parisot

Comité de rédaction

Sylvain Allain de Rantère,
Véronique Griffiths,
Gladys Mondière,
Claire Silvestre-Toussaint
Karin Teepe,
Emmanuelle Truong-Minh.

Illustrations

Xavier Dauzon

Relecture

Inès Pelissier,
Marie-Françoise Puget,
Marie-Jeanne Robineau.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Siège social

77, Rue Decaen, Hall 10
75 012 Paris

Bureaux

71, Avenue Édouard Vaillant
92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 01 55 20 54 29 - Fax : 01 55 20 54 01
E-mail : siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net

www.ffpp.net

N° ISSN : 1961-9707

Une 2^e Journée francophone au titre (trop) modeste: une ambition à nourrir

par **Benoît Schneider**

Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADEL1 : 54 93 01 186 9
Président de la FFPP



Plus de 450 participants à la 2^e Journée francophone de psycho-gérontologie de la FFPP de ce 22 novembre, dont le thème annoncé était «Psychologue en gériatrie, diversité des cliniques, diversité des pratiques et des prises en charge»!

Cette journée avait pour ambition de prolonger la première journée organisée il y a trois ans en s'appuyant sur les remarques, suggestions et attentes qu'avaient formulées les participants d'alors, déjà fort nombreux.

Cette seconde journée a d'abord été marquée par une continuité constructive des échanges scientifiques, différents intervenants marquants de la première journée ayant confirmé leur engagement et leur collaboration. Cette 2^e journée a également été l'espace privilégié de l'évolution et de l'enrichissement de leur pensée.

Elle s'est ensuite affirmée comme un temps majeur de rencontre pour les psychologues spécialisés en psycho-gérontologie, d'autant qu'on peut voir ce champ comme le parangon des questions qui se posent aux psychologues et à la psychologie: une profession jeune et fragile dans son rapport à l'emploi, une profession confrontée à des savoirs et à des enjeux sociétaux en évolution et en expansion majeure comme l'a rappelé le professeur J. Ankri, une profession en recherche de construction identitaire autour de ses pratiques et de ses référents théoriques, une profession directement confrontée à l'articulation entre cette construction et son mode de reconnaissance statutaire et institutionnel par les pouvoirs publics.

Des opportunités de calendrier ont fait que cette journée, programmée de longue date, nous a fait bénéficier de la présence du Pr Ankri – auteur du rapport d'évaluation du «Plan Alzheimer 2008-2012» et du nouveau «Plan maladies neurodégénératives 2014-2019» – quelques jours à peine après la présentation publique de ce dernier par deux ministres (Affaires sociales, de la santé et des droits de la femme; Enseignement supérieur et de la Recherche) et la secrétaire d'état chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie. Il est à remarquer que la FFPP a eu la primeur de la présentation du nouveau plan par son co-auteur: les psychologues ont ainsi été les premiers professionnels officiellement rencontrés par le Pr J. Ankri. À la demande des organisatrices, sa communication portait sur la place et le rôle des psychologues dans «les»

plans Alzheimer. Cette place reste modeste. Le Pr Ankri a rappelé la contribution que lui a adressée la FFPP en 2008 (1) pour défendre notre profession et l'importance de la dimension psychologique dans la prise en charge de la MA. Notre présence au sein du comité de suivi doit s'imposer. Cette communication a mis en exergue le besoin d'une meilleure visibilité et exige qu'au sein de la profession nous réinterroguions de façon active à la fois notre place dans le champ de la santé et notre rapport aux professions de santé. Ce chantier devra être mis en débat rapidement et efficacement au sein de la FFPP, afin de dépasser ou trouver des réponses face aux limites soulignées qui nous ont été préjudiciables dans ce nouveau plan mais aussi bien au-delà.

Cette journée, au final, a eu un titre trop peu ambitieux:

- il s'est agi plus que d'une «diversité» et plus que «de pratiques et de prises en charge», mais d'une mise en perspective critique des cliniques et des pratiques au regard des fondements théoriques relatifs aux processus de vieillissement ;
- il s'est agi plus que d'une réflexion interne à la profession, mais d'une visibilisation de nos interrogations identitaires, institutionnelles et statutaires.

Pour les plus jeunes des psychologues présents, au-delà d'une belle illustration d'apports théoriques et de pratiques dans leur champ, cette journée a sans doute été une expérience singulière de réunir ces articulations dans une unité de temps et de lieu.

Pour les plus engagés ou ceux qui souhaitent le faire – en pensant en particulier aux jeunes ci-dessus évoqués –, c'est percevoir une opportunité de réflexion collective dont la FFPP doit se saisir sur ce thème spécifique de la prise en charge de la MA, mais qui bien évidemment la déborde largement.

Les actes de cette journée seront publiés début 2015. La préparation de cette journée et la capacité à mobiliser les registres évoqués s'appuient grandement sur l'implication des organisateurs de cette journée, Caroline Baclet-Roussel et Marie-Christine Gély-Nargeot, chargées de mission en psychogérontologie. Nous les en remercions.

(1) Voir *Fédérer* n° 33, 2008: «Pour une prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Pour une prise en compte des psychologues. À propos du rapport Ménard» (p. 12-15).



MOT DE LA RÉDACTION

Fédérer, un bulletin participatif

par Céline Parisot
Psychologue
Rédactrice en chef de Fédérer

Chaque mois, retrouvez les informations essentielles qui vous concernent. Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles, vos brèves ou vos billets d'humeur.

Vous avez récemment consulté les dernières actualités sur notre lettre d'information en ligne d'octobre 2014. Fédérer 75 reprend l'ensemble des nouvelles que vous avez pu lire dans la lettre d'information, développe certains points et offre un grand nombre d'informations en lien avec notre profession. Il existe en version papier, pour le recevoir directement chez vous faites-vous connaître auprès du siège de la FFPP (siège@ffpp.net). Vous pouvez également l'imprimer vous-même puisque son format offre cette possibilité.

N'hésitez pas à nous envoyer vos informations, des articles ou des brèves : celine.parisot@ffpp.net.

Ce mois-ci, les coordinations régionales de la FFPP sont en forme et vous proposent de découvrir leur travail passé et à venir. Retrouvez également un retour sur la gratification des stages avec un complément d'information et un dossier spécial sur la déontologie avec un retour sur le travail mené depuis des années : histoire de la profession et démarches de réflexion en cours.

Bonne lecture



Toujours disponible en téléchargement gratuit :
Fédérer 75 de septembre 2014

📖 À lire, 📄 à télécharger ou 📢 à partager :

Les anciens numéros de Fédérer sont toujours disponibles :

- en consultation en ligne, rubrique Fédérer sur le site de la FFPP <http://psychologues-psychologie.net>
- ou en téléchargement, rubrique Téléchargements sur le site de la FFPP



RHÔNE-ALPES

La région Rhône-Alpes est relancée!

par Madeleine Le Garff

Psychologue

Chargée de mission Région de la FFPP

Deux adhérents de la région Rhône-Alpes, chacun de leur côté, se désolaient que leur région ne soit pas active au sein de la FFPP : il n'existait même pas de coordination régionale. Ils ont ainsi contacté individuellement le siège de la FFPP pour leur faire part de leur déception.

Jeannine ACCOCE, responsable du siège les a mis en contact avec Madeleine LE GARFF, nouvelle responsable du développement des régions. Cette dernière a échangé avec eux pour les mettre en lien l'un avec l'autre puisqu'ils ne se connaissaient pas, mais avaient le même souci de développement de leur région.

Une invitation à une réunion pour l'ensemble des personnes intéressées a donc été lancée et celle-ci a eu lieu le vendredi 7 novembre à la maison des associations du 3^e arrondissement de Lyon, 36 avenue Lacassagne.

14 personnes en plus des 3 organisateurs s'y sont déplacées, ce qui est plutôt bien pour une première rencontre. D'autant plus qu'une demi-douzaine d'autres personnes sont excusées de leur absence, certaines ayant même donné un pouvoir. Ce sont notre lettre d'information et notre site qui ont fait

connaître l'existence de cette rencontre.

Il est à regretter qu'aucun des adhérents de la région (à part les 2 organisateurs) n'ait été présent.

Cette réunion a permis aux personnes participantes de mieux connaître la FFPP, et de commencer à voir ce qui pourrait être organisé au niveau régional. Madeleine LE GARFF a longuement insisté sur le fait que chaque région était autonome dans son fonctionnement et ses projets dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les objectifs et les statuts de la fédération. Cette première approche a fortement intéressé les personnes présentes et certaines d'entre elles ont accepté de former un début de bureau régional provisoire. D'autres préfèrent prendre un temps de réflexion.

Ont donc été élus les 2 organisateurs Chantal PREVOST et Stéphane FOUSSIER auxquels se sont ajoutés Natacha NALIN et Adeline SPIQUEL.

Il a été décidé de proposer une réunion de ce nouveau bureau le **vendredi 16 janvier, à 16 h**, sans doute dans le même lieu (confirmation sera donnée sur le site ou par mail aux personnes qui en feront la demande). Les 4 personnes élues à ce nouveau bureau seront présentes, mais toute personne intéressée pour les rejoindre sera la bienvenue. Lors de cette prochaine rencontre, les premières ébauches de projets régionaux pourront se mettre en place, et bien sûr les postes et les responsabilités seront répartis entre les membres de ce bureau. Mais déjà Stéphane FOUSSIER sera présent : il s'est libéré pour être présent lors de la prochaine journée des régions, le samedi 13 décembre.

Tout est ainsi mis en place pour une relance de cette région en sommeil depuis trop longtemps ! Le dynamisme et l'intérêt manifesté par les personnes présentes sont de très bonne augure. Bon vent à cette nouvelle coordination régionale.



PAYS DE LA LOIRE

Activités passées et à venir

par le bureau de la coordination régionale PDL

Comme nous vous l'avions annoncé dans *Fédérer* n° 74 (mai-juin 2014), notre coordination organisait le 5 juin dernier une journée d'étude en collaboration avec la Faculté de Psychologie de l'Université de Nantes: «**Les psychothérapies : une expérience relationnelle au-delà des techniques** » qui a remporté un vif succès. Les participants, aux environs de 200, ont apprécié la richesse des interventions et la pluridisciplinarité. Nous avons recueilli un retour très positif de cette journée et remercions à nouveau l'ensemble des participants pour leur présence.

Les ateliers et conférences ont permis la rencontre entre intervenants, enseignants-chercheurs, psychologues en libéral ou en institution, étudiants en psychologie, docteurs en psychologie et/ou psychothérapeutes. Les intervenants ont échangé autour de leurs pratiques des psychothérapies; étaient représentés, l'hypnose (avec notamment, l'HTSMA, c'est-à-dire l'Hypnose Thérapie Stratégique et Mouvements Alternatifs), les thérapies familiales et systémiques, les TCCE (Thérapies Cognitives Comportementales et Emotionnelles) de l'enfant et de l'adulte, les thérapies psychanalytiques, les thérapies humanistes, les Gestalt-thérapies, les thérapies dites «intégratives»... Les deux axes des conférences, l'une sur la relation patient-thérapeute selon les variations culturelles, et l'autre sur la «position» du thérapeute, ont permis de mettre l'accent sur un élément essentiel de l'entretien psychologique, la relation entre le patient et le thérapeute: ce que les uns appellent l'alliance thérapeutique, les autres la relation de travail ou encore la relation thérapeutique, finalement, ce que le patient s'approprié pour aller vers un mieux-être et qui permet la thérapie. Cette journée stimulante a montré que les approches, pour différentes qu'elles soient, suscitent échanges, discussions, et interrogations, et ont donné à tous l'envie de continuer de construire des ponts entre celles-ci.

En juillet dernier, la Coordination a été fortement représentée au Congrès ICAAP 2014 par sa participation au comité scientifique et d'organisation du congrès, par la proposition de workshops, la coordination de symposia, la proposition de communications... Les échanges avec les chercheurs du monde entier augurent des collaborations futures.



Actuellement, nos projets pour cette année à venir sont de quatre ordres :

1. Notre premier Café-Psycho se tiendra le 18 novembre 2014 au Green Sheep Pub, rue Bon Secours, à Nantes. Il est organisé en collaboration avec l'APNE (Association de Psychologie Nantaise Etudiante). Son thème «Et si on parlait des psychologues et de la psychologie ?», volontairement étendu, permettra d'ouvrir le débat sur le regard que porte chacun, qu'il soit étudiant ou professionnel, et ce quel que soit son champ disciplinaire (éducation, santé, travail), sur notre métier, et ouvrira la voie à d'autres thèmes plus ciblés.
2. Nous envisageons pour la seconde fois la mise en place d'une formation décentralisée AGAP (Animateur de Groupes d'Analyse des Pratiques) à Nantes. Merci à celles et ceux qui sont intéressé(e)s de se pré-inscrire en prenant contact avec nous.
3. Un troisième «Atelier recherche d'emploi» se tiendra un samedi matin prochain (date à définir).
4. Un groupe d'intervision devrait voir le jour à partir de 2015. Les informations relatives à ce projet sont en cours d'élaboration.

Ne manquez pas notre prochaine **Assemblée Générale le 17 janvier 2015**. Une conférence vous y sera proposée par Madame Anne-Marie Costalat-Founeau (Université de Montpellier 3): «**Dynamique identitaire, Action et Changement** » (Heure et lieu à confirmer).

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Au rendez-vous des associations de Nice

par Sophie Foucher

Secrétaire de la coordination régionale PACA

Samedi 13 Septembre 2014. Il est 8h00, et c'est le moment pour les membres du bureau de la FFPP PACA de s'installer au cœur du palais des expositions de Nice pour une journée pleine de rencontres !

Première étape, repérer notre stand : il est bien placé, tout près de l'allée centrale. Maintenant, nous devons faire prendre vie à ces trois panneaux qui encadrent la table prévue pour l'occasion par les organisateurs. Un mini divan (fabriqué par nos soins), des chaises, des tabourets, des fleurs, des vases, des livres, des magazines doivent trouver leur place dans cet espace... Il y a également « l'arbre à psy » que nous avons créé : des affiches avec en fond des psychologues qui ont marqué notre profession sur lesquelles apparaissent nos projets, le tout symbolisant un grand sigle psy. Sans oublier les affiches nationales de la FFPP. Une jolie nappe, quelques bonbons et biscuits, du thé, du café, encore des fleurs et nos dépliants posés harmonieusement sur la table... Le tout aux couleurs de nos plaquettes : turquoise et prune. Certains diront gentiment que c'est très « girly ».

Il est 10h15, les portes sont ouvertes au public, nous sommes prêtes à le recevoir dans la joie et la bonne humeur.

Certains adhérents viennent à notre rencontre, suite au mail que nous leur avons envoyé les invitant à venir partager un café, entre psychologues. Nous échangeons sur les actualités de la profession et sur les projets de notre coordination : intervision, interformation, groupes de travail, groupe pour les étudiants et jeunes diplômés, le lancement du pôle Provence, et un nouveau concept : le Rendez-vous des Psychologues, rencontre conviviale et annuelle, qui aura lieu au mois de novembre pour 2014.

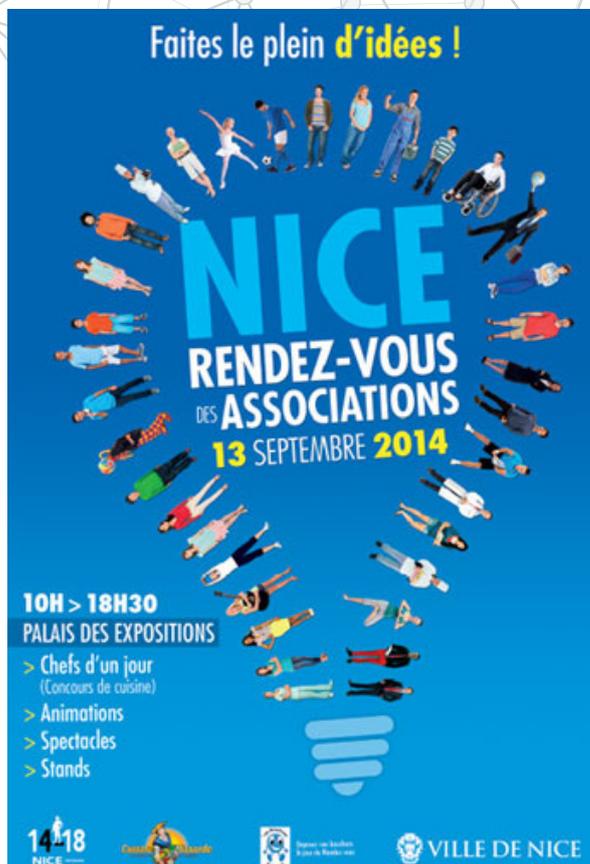
Certains psychologues nous font part de leur difficulté à trouver un emploi. Pourtant, des associations viennent à nous et nous indiquent qu'elles ont besoin de psychologues, que c'est vraiment un manque pour elles... Oui, mais voilà : toutes ces propositions ne sont que du bénévolat !

Dans le flot des passants, des parents, des cousins, des frères et sœurs de psychologues prennent des renseignements pour pouvoir les transmettre. Nous y croisons également des psychologues qui viennent de créer une association, qui s'interrogent encore sur certains points concernant leur organisation et qui nous sollicitent pour avoir notre avis. Des usagers nous interpellent souhaitant avoir un conseil, voire une adresse, pour choisir leur psychologue. Difficile de répondre à cette question...

Et puis, la fin de la journée est proche, une personne s'approche de nous, et dit : « Vous avez été sélectionnés. Vous faites partie des 16 stands récompensés pour leur accueil et leur décoration. ». Le stand nous sera offert en 2015. Notre présidente monte sur le podium, et nous sommes fières de notre fédération !

Il est 18h30, c'est l'heure de ranger. La journée a été longue, nous sommes épuisées, mais satisfaites. Ce

Rendez-vous des Associations a été un succès : nos stratégies et efforts de communication depuis bientôt deux ans ont porté leurs fruits ! Nous repartons avec l'image de cette trentaine de psychologues qui ne connaissaient pas la FFPP, qui souhaitent que nous les informions de nos projets, et qui quittent le stand avec en tête : « Pourquoi pas y adhérer ? »



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Lancement du Pôle Provence

par **Claire Silvestre-Toussaint**

Psychologue, Avignon

La coordination régionale PACA dont le siège se situe à Nice s'est donné pour mission de développer un Pôle à l'autre extrémité de la région. La création de ce pôle a pour objectif de stimuler le côté ouest de la région, et pourquoi pas d'étendre la coordination sur le Languedoc-Roussillon, cette zone géographique étant particulièrement peu représentée par la FFPP.

La date de lancement est fixée: le **24 janvier prochain** de 10h à 13h, le lieu également: dans le Gard à 15 km d'Avignon.

Alors que vous soyez psychologue à Montpellier, Alès, Nîmes, Marseille, Aix en Provence, Arles, Orange, Carpentras, et Avignon, prévoyez dès maintenant ce petit espace-temps qui sera consacré au lancement de ce Pôle Provence le 24 janvier prochain, pôle qui a

besoin de vous pour se développer.

Cette première rencontre sera l'occasion d'une part de vous présenter la FFPP, ses missions, et plus particulièrement ce qu'est une coordination régionale, et en outre de participer à un débat autour de la déontologie et du secret professionnel.

De plus amples informations vous seront fournies lors de la parution du prochain bulletin Fédérer, n'hésitez pas à utiliser régulièrement le forum de la FFPP où des informations régionales sont également diffusées.

Q À lire, ⬇ à télécharger ou 📱 à partager:

Retrouvez l'ensemble des informations concernant la coordination régionale PACA sur le site de la FFPP:

http://ffpp.net/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=24&Itemid=141

BRETAGNE

Election d'un nouveau bureau

par **Madeleine Le Garff,**Membre du bureau de la coordination régionale Bretagne
Chargée de mission région

Suite à l'assemblée régionale de la Bretagne qui a eu lieu le samedi 13 septembre à Saint-Brieuc, un nouveau bureau régional a vu le jour. Certains anciens membres du bureau sont restés pour accompagner de nouvelles adhérentes prêtes à s'investir au mieux pour le développement de cette région. Ainsi ont été élus au bureau Morgane DECRE qui reste présidente, accompagnée de Philippe CABROL qui reste également au poste de vice-président. Laure MENARD prend le poste de secrétaire, secondée par Marion SERRANO comme adjointe. Marie BOSCHAT est élue au poste de trésorière et Madeleine LE GARFF devient trésorière adjointe. Daniel LE GARFF reste au bureau comme simple membre.

Cette nouvelle équipe pleine de dynamisme s'est déjà mise au travail. Tout d'abord elle tient à remercier chaleureusement les membres sortants du bureau pour le travail qu'ils ont produit pendant plusieurs mandats. Ils peuvent repartir en toute sérénité vers d'autres responsabilités qui les appellent, soit personnelles, soit pour d'autres

missions au sein de la FFPP.

Ce nouveau bureau a fait le point sur les **groupes d'intervision**: celui de Saint-Brieuc est complet, mais il pourrait être complété avantageusement par un groupe qui pourrait se mettre en place sur Dinan si des personnes étaient intéressées. Sur Rennes, 2 groupes fonctionnent, le lundi pour lequel il reste une ou deux places, et le mardi qui est complet. Toute personne intéressée pour compléter ces groupes doit s'adresser à ffppbretagne@gmail.com. La région Bretagne commence dès maintenant à préparer sa journée d'automne 2015 qui pourrait avoir pour thème: **La place du psychologue face à la plainte en institution.**

Enfin, après le succès de la formation sur «Les écrits du psychologue» qui a eu lieu à Rennes au mois de septembre dernier, le bureau envisage de renouveler l'expérience par une «**Formation d'Animateur de Groupe d'Analyse des Pratiques**» (FAGAP) et de faire à nouveau la formation sur «**Les écrits du psychologue**» qui pourraient être planifiés en fin 2015 ou courant 2016.

DE LA SOUFFRANCE À LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le développement du métier comme levier
pour préserver la santé

Interventions de Magali Manzano,
Yvon Miossec, Mylène Zittoun

Le 28 Novembre 2014 de 14h à 18h

Auditorium de Cheops
Av. de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges
- Entrée 9€ / Gratuit adhérents -

Contact sur ffpp.limousin@gmail.com



LIMOUSIN

De la souffrance à la santé au travail

par le bureau de la coordination régionale Limousin

La coordination régionale Limousin organise une conférence sur le thème « De la Souffrance à la Santé au travail » le vendredi 28 novembre 2014 de 14h à 18h à l'auditorium de Cheops à Limoges.

Q À lire, ⬇ à télécharger ou 📱 à partager :

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la FFPP : http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=65&Itemid

LORRAINE

La coordination se mobilise

par Céline Parisot,
membre du bureau de la CRL,
Rédactrice en chef Fédérer

Les Entretiens francophones de la psychologie 2015 auront lieu à Nancy.

La coordination est en pleine ébullition, le challenge est au rendez-vous et chacun va s'atteler à la tâche. Une première réunion du comité d'organisation a eu lieu et a défini le travail à venir pour que ces Entretiens se déroulent au mieux.

Pourquoi Nancy?

Et pourquoi pas ? Développer les coordinations régionales de la FFPP est l'un des nombreux objectifs que nous nous sommes fixés. Madeleine Le Garff, chargée de mission région, a rencontré dernièrement les psychologues de la région Rhône-Alpes pour lancer l'activité régionale (cf article Rhône-Alpes).

En Lorraine, la coordination existe depuis 2007 et a fait ses preuves en organisant de nombreuses manifestations. La confiance est là, la coordination a donc accepté de relever le défi en accueillant la manifestation principale de la FFPP : les **Entretiens francophones de la psychologie**.

N'hésitez pas à vous renseigner, Nancy est à **1h30 de Paris en TGV**, accessible également en avion. Pour vous accueillir au mieux, nous mettons en place du co-voiturage et proposons l'accueil « chez

l'habitant ». Rendez-vous sur le forum de la FFPP pour mieux s'organiser.

N'hésitez pas à venir découvrir notre ville et notre célèbre place Stanislas. Les psychologues lorrains sont très accueillants.

Bénévolat

Les étudiants qui souhaiteraient participer en tant que bénévoles peuvent se rapprocher de la coordination pour participer du 3 au 6 juin 2015 au bon déroulement de la manifestation.

N'hésitez pas : lorraineffpp@gmail.com



FORMATION DU PSYCHOLOGUE

Stages : Un point d'actualité et un rappel de nos positions

par **Benoît Schneider**

Psychologue,
Professeur de Psychologie
Président de la FFPP

Dans notre communiqué du 29 mai (http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=86:formation-des-psychologues-et-stages-la-mort-annoncee&catid=15&Itemid=223), nous attirions l'attention sur le danger majeur que faisaient peser sur la formation les discussions alors en cours au parlement concernant les stages puisqu'il était question, après un premier vote des sénateurs, de fixer à 1 mois de stage la période à partir de laquelle l'obligation de gratification serait due.

Les craintes que nous avons exprimées signaient, selon nous, la mort annoncée de nos formations du fait de l'impossibilité de mettre en œuvre les stages de psychologie. Suite aux pressions exercées, les députés sont, au final, revenus sur cette durée et ont maintenu l'obligation de gratification à partir de deux mois.

La durée du ou des stages effectués par un même stagiaire dans une même entreprise (ou un même organisme) d'accueil ne peut excéder six mois par année d'enseignement.

La durée du ou des stages est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil, sous réserve de l'application de l'article L. 124-13 du code de l'éducation relatif aux congés et autorisations d'absence du stagiaire (voir ci-dessus).

Les dispositions applicables aux stages effectués par des étudiants figurent principalement aux articles L. 124-1 à L. 124-20 du code de l'éducation : elles ont été modifiées en dernier lieu par la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014. Un décret (à paraître) fixera la liste des formations pouvant déroger à cette

règle pour une période de transition de deux ans à compter du 10 juillet 2014 (date de promulgation de la loi du 10 juillet 2014 citée en référence).

Les dispositions essentielles de la loi du 10 juillet 2014 sont reprises ci-dessus.

«Lorsque la durée de stage au sein d'une même entreprise (ou au sein de tout autre organisme d'accueil) est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages font l'objet d'une gratification (versement d'une somme d'argent) dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu. A défaut, le montant horaire de cette gratification est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (plafond horaire égal, en 2014 à 23 €). Ainsi, par exemple, pour un mois complet à 151,67 heures (soit 35 heures par semaine), la gratification sera égale, en 2014, à 436,05 €.» Pour les conventions de stage signées à compter du 1er septembre 2015 (et plus tôt si le décret d'application de la loi du 10 juillet 2014 le prévoit ainsi; ce décret doit être publié dans les prochaines semaines), le montant de la gratification versée au stagiaire sera porté à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.»

Pour le détail des modalités d'application, nous renvoyons à la «Note: Méthodologie de la computation d'un stage au regard des seuils de gratification» du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche» du 18 avril 2013 qui permet d'accueillir un stagiaire pour environ un demi-stage de master tel que prévu dans l'arrêté du 2006 relatif à obtention du titre de psychologue

(stage de 500h).

Ces dispositions maintiennent cependant toutes les difficultés rencontrées pour l'organisation des stages :

- difficulté à organiser des stages de plus de 250h alors même que des stages de plus longue durée s'articulent à nombre de dispositifs pédagogiques ;
- difficulté pour les établissements qui dépendent de fonds publics à assurer le financement de tous les stages qu'elles ont pour mission de prendre en charge ;
- grande fragilité de la position des étudiants psychologues pour définir et réunir les conditions d'obtention d'un stage et obtenir de telles gratifications dans les contextes institutionnels d'accueil.

Si la situation est problématique, nous rappelons notre position. La FFPP :

- est engagée, avec l'AEPU et d'autres organisations, auprès des universitaires et du ministère pour faire valoir les difficultés que rencontrent les étudiants en psychologie. C'est cette démarche qui a par exemple abouti à la diffusion de la circulaire relative au mode de calcul computationnel ;
- est engagée pour trouver des voies d'aménagement plus favorables aux étudiants mais ne dévaluant pas la valeur des stages en psychologie ;
- estime que la loi qui protège les stagiaires doit être respectée et que toute solution favorisant d'abord l'obtention de gratification pour les étudiants en psychologie doit être recherchée ;
- estime que les difficultés rencontrées pour répondre aux exigences réglementaires ne doivent pas conduire à privilégier des solutions qui diminueraient le volume des stages en cours de cursus, en particulier en ne sous-estimant pas l'importance pédagogique du stage de 500 h qui s'articule à la théorie et constitue un fondamental de la formation du psychologue.

La **loi du juillet 2014** tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

Cette loi vise à harmoniser la réglementation des stages et des périodes de formation en milieu professionnel. Elle donne une définition des stages renouvelée: il s'agit de «périodes temporaires de mise en situation professionnelle au cours duquel l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle». Désormais, le stage est obligatoirement réalisé en vue d'obtenir un diplôme

ou une certification.

Retenons les dispositions essentielles suivantes.

Les **deux tuteurs** suivants sont obligatoires :

- un enseignant référent au sein de l'établissement de formation qui devra «à plusieurs reprises» suivre l'étudiant en formation ; il ne pourra encadrer qu'un nombre limité de stagiaires (nombre fixé par un décret à venir) ;
- un tuteur de stage au sein de l'organisme d'accueil, qui ne pourra lui non plus avoir plus d'un certain nombre de stagiaire à suivre (nombre également à fixer par décret).

Le **rôle et les obligations de l'établissement d'enseignement** sont renforcés :

Par exemple :

- obligation d'appui et d'accompagnement dans la recherche de stage,
- obligation de l'enseignant référent,
- intégration dans un cursus pédagogique fixant un nombre d'heure minimal,
- encouragement à la mobilité internationale,

Le **rôle et les obligations de l'organisme d'accueil** sont renforcés :

Par exemple :

- obligation de désignation du tuteur de stage,
- pas de stage pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent,
- appréciation par le stagiaire de la qualité de son accueil dans l'organisme d'accueil,
- délai de carence entre deux conventions de stage pour occuper un poste similaire,

Durée du stage et gratification :

- durée du stage, qu'il soit effectué de façon continue ou de façon discontinue calculée en fonction de la présence effective de l'étudiant,
- gratification obligatoire dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois.

Q À lire, ⬇ à télécharger ou 📧 à partager:

La note «**Méthodologie de la computation d'un stage au regard des seuils de gratification**» du ministère est téléchargeable sur le site de l'AEPU : http://www.aepu.fr/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=106&Itemid=31

La note est citée dans un communiqué AEPU/FFPP de septembre 2013 : http://www.aepu.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=105

Ministère du Travail : fiche «**stages étudiants en milieu professionnel**» : <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/acces-et-accompagnement-vers-l,651/les-stages-etudiants-en-entreprise,3904.html>

DÉONTOLOGIE

Une invitation déclinée peut-elle avoir des vertus ?

par **Benoît Schneider**

Psychologue,
Président de la FFPP

Nous avons reçu récemment une invitation par communiqué de la part du SNP et de la CFDT Santé-sociaux pour une réunion le 8 novembre dernier portant sur l'évolution de la réglementation du code de déontologie des psychologues. Cette invitation s'accompagnait de l'évocation d'un modèle possible pour encadrer cette réglementation, à savoir la création d'un Haut Conseil, et proposait une nouvelle rédaction du code de déontologie des psychologues.

Cette invitation nous a posé problème, et nous l'avons déclinée, même si nous soutenons par ailleurs l'intérêt d'une démarche de la profession pour renforcer la valeur du code de déontologie. Comment avons-nous expliqué cette décision à nos partenaires syndicaux ? Et quoi et à quelles conditions l'avenir reste et doit rester ouvert ?

Les éléments essentiels de notre refus ont porté sur deux points, articulés.

Le rappel «historique» de l'évolution de la déontologie en France réalisé en préambule à l'invitation qui nous a été adressée ignore tout simplement vingt ans d'histoire de tentatives de travail interorganisationnel auxquels ces deux syndicats ont participé; il ne fait nulle mention de la mise en place de la CNCDP, des bilans qu'elle a réalisés et qui ont été à l'origine de la réflexion collective entamée en 2009 ayant abouti à la rédaction du code actualisé en 2012. Nulle mention de cette actualisation du Code alors que cette dernière résultait d'un long travail de collaboration interorganisationnel auquel la CFDT santé-sociaux a participé de façon régulière et qui avait associé de façon active toute la communauté des psychologues (lien avec le doc publié ?). Il en résulte une nouvelle proposition de code dont la rédaction atteste d'insuffisances patentes que nous ne pouvons développer ici, mais qui résultent en premier lieu de l'absence d'une concertation élargie seule capable de prendre en compte tous les champs professionnels et l'unicité du titre.

Le principe proposé de la création d'un Haut Conseil n'est pas une hypothèse sans intérêt, elle fait partie des hypothèses de travail du GIRéDéP.

Mais l'expression ne se suffit pas à elle-même. Un Haut Conseil peut recouvrir des compétences extrêmement diversifiées. Il est donc fort risqué de retenir un modèle, d'en envisager la création avec des instances d'Etat sans avoir au préalable clairement situé ces compétences. Opérer un tel choix doit donc être mesuré; ce n'est pas le seul choix possible en tant que mode de légalisation du code et la démarche du GIRéDéP vise à proposer aux psychologues une diversité de choix et une réflexion pour chacun d'eux. Nous avons le souhait, au sein du GIRéDéP, de formuler plus rapidement ces choix et nous ne sommes pas parvenu à les expliciter plu rapidement. C'est à coup sûr l'indicateur de la nécessité d'une maturation progressive au sein de la profession.

Il nous a donc semblé que c'étaient les conditions proposées pour l'invitation 8 novembre qui étaient mal posées. Comment envisager un travail collectif interorganisationnel:

- qui n'indique pas comment il se situe par rapport au travail collectif jusqu'ici construit,
- qui pose la question d'une démarche démocratique dans la mesure où il opère a priori des choix pour la communauté.

Ces problèmes de méthode doivent être posés avant d'engager les décisions dans leur contenu.

Ce sont les raisons qui nous amènent à ne pas donner une suite d'emblée positive à votre invitation. Nous restons cependant ouverts à une démarche qui respecterait les principes ci-dessus mentionnés.

L'invitation de nos collègues a cependant des vertus:

D'abord elle nous a conduit à solliciter audience auprès du ministère de la santé auprès du conseiller technique responsable des codes de déontologie pour faire un point d'actualité avec les instances d'état sur cette question et nous en rendrons compte. Le dossier préparé à cette occasion avec nos partenaires du GIRéDéP est donc publié ci-dessous: il représente une source de documentation pour nombre de nos collègues, en

particulier ceux qui sont rentrés dans la profession à une date récente.

Plus important, nous ne souhaitons pas fermer la porte. Ces circonstances, nous l'espérons, permettront de préparer le terrain pour l'avenir :

- de nouvelles rencontres doivent avoir lieu : elles doivent s'appuyer sur les leçons de l'histoire et nous devons nous retrouver pour la construire ensemble sans oublier, ni nos apports, ni nos

démarches, conditions obligées d'une saine base de travail ;

- nous préparons les Entretiens de la psychologie de juin 2015 : ils seront l'occasion d'invitation des organisations de psychologues pour débattre de cet avenir, et en particulier des exigences nouvelles du code de déontologie dans un monde en évolution et dont les frontières ne s'arrêtent pas à la France.

DÉONTOLOGIE

Le dossier élaboré par le GIRéDeP

Groupe Inter organisationnel Pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues

Finalité et historique du code de déontologie des psychologues de France

Le Code de déontologie était et demeure un impératif social et un enjeu pour les psychologues français. La déclaration universelle des droits de l'homme a engagé de nombreuses réglementations pour soutenir le principe fondamental du respect de la personne et de la dignité de chaque être humain quelles que soient leurs particularités. Ce principe est un principe universel, partagé par la société dans son ensemble.

La déontologie est le moyen de réguler les rapports entre les psychologues et la société : droits et devoirs des psychologues, droits de l'utilisateur, rapports avec les autres professionnels du champ d'activité. Un Code de déontologie pour la profession de psychologue concerne tout citoyen, c'est un fait de société.

Historique

1958

L'Association Professionnelle des Psychologues techniciens Diplômés (APPD) édite un fascicule intitulé : «Déontologie»

Son article 1 est formulé ainsi : «Le psychologue doit, dans l'exercice de sa profession, s'interdire tout acte ou toute parole portant atteinte à la dignité de la personne humaine...»

7 mai 1961

La Société Française de Psychologie (SFP) regroupant chercheurs et enseignants de psychologie élabore un projet destiné à servir de norme de conduite professionnelle à ses

membres. Réduit à six articles, ce Code est général et abstrait. Il sera l'unique code de déontologie des psychologues pendant 35 ans

1987

L'ANOP (Association Nationale des Organisations de Psychologues) propose un Code de 30 articles qui s'inspirent du Code de 1961. Entre temps la Loi du 25 juillet 1985 vient protéger l'usage professionnel du titre de psychologue et permet une réelle inscription sociale de la profession de psychologue et du champ de la psychologie. Les principes généraux du Code de 1961 ne permettaient pas de fonder les obligations qui découlent d'un exercice professionnel qui s'est largement diversifié. La refonte du Code de 1961 était devenue «un impératif social et un enjeu pour l'avenir de la profession».

Décembre 1993

Le Colloque Euroéthique se tient à Marseille. De ce colloque, naîtra la Charte Européenne des Psychologues qui sera adoptée au niveau européen en 1995 à Athènes dans le cadre de l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues) dont l'ANOP est le représentant français. La Charte est l'ossature du Code français dans ses principes généraux.

Juillet 1994

Création du groupe de concertation des trois grandes associations de psychologues : AEPU (Association des Enseignants de Psychologie des Universités), ANOP (Association Nationale des Organisations de Psychologues), SFP (Société Française de Psychologie) avec la volonté commune d'actualiser le code de déontologie de 1961.

Sous l'impulsion de ce groupe, se constituent des commissions spécialisées, mixtes (chercheurs, enseignants, praticiens) dans les différents champs de la psychologie : éducation, enseignement, justice, recherche, santé, social, travail et formation. L'objectif est de réactualiser le Code de 1961 en repérant les problèmes relevant de leur champ respectif.

Tous les textes réunis dans un document ont été présentés à la profession dans sa globalité et discutés le 24 juin 1995 lors d'une journée nationale à Paris. À l'issue de cette journée, la décision est prise de rédiger un Code unique pour tous les psychologues comprenant un exposé des motifs, un préambule, des principes généraux et des articles par chapitre. Le groupe de concertation a délégué la rédaction du Code à un groupe de sept personnes (trois praticiens, trois universitaires, un juriste).

Ce groupe de travail s'est inspiré de la Charte européenne, du Méta code de déontologie travaillé au niveau européen, des codes de déontologie étrangers, du nouveau Code de déontologie médical français, etc.

1996

Le Code sera voté par les trois associations de psychologues promotrices (AEP, ANOP, SFP) le 22 mars 1996. Il sera ratifié en Assemblée générale par 23 associations de psychologues français (dont deux centrales syndicales : CFDT et UFMICT-CGT), le 22 juin 1996.

La nouvelle rédaction du Code de déontologie des psychologues (1996) remplace celui de 1961.

Pour que vive le Code deux commissions sont constituées :

- La **CNCDP** (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues) qui a pour objet de donner des avis motivés sur les problèmes mettant en cause la déontologie des psychologues. Les psychologues, les usagers, les institutions la consultent (encore et de plus en plus) sur simple demande écrite. Cf. les 358 avis rendus à ce jour (www.cncdp.fr).
- La **CIR** (Commission Inter organisationnelle Représentative) composée de toutes les organisations signataires du Code qui a pour mission de diffuser le Code et d'œuvrer à sa reconnaissance légale. Une réactualisation du Code est prévue tous les dix ans.

Organisations signataires (du Code de déontologie des psychologues (juin 1996))

AEP (Association des Enseignants de psychologie des Universités) **ANOP** (Association Nationale des Organisations de Psychologues) **SFP** (Société Française de psychologie) **AFPS** (Association Française des psychologues Scolaires) **SNES** (Groupe des Conseillers d'Orientation Psychologues) **SPEN** (Syndicat des Psychologues de l'Éducation Nationale) **ACOP-F** (Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues-France) **AEPP** (Association des anciens diplômés de l'École de Psychologues Praticiens) **ANPEC** (Association Nationale e l'Enseignement Catholique) **AFPPC** (Associations Française des Psychologues Psychanalystes Cliniciens) **ANAPSY-pe** (Association Nationale des Psychologues de la petite enfance) **ANREP** (Association Nationale pour la Recherche et l'Étude en Psychologie) **APPT** (Association des Psychologues Praticiens du Tarn) **AREPT** (Association Régionale des Psychologues du Travail) **ARP** (Association Régionale des Psychologues des pays de l'Adour) **CFDT** (Collège groupe fédéral des psychologues Fédération santé sociaux) **Collèges** (psychologues territoriaux des Bouches du Rhône; d'Eure et Loire; de Franche Comté; de Loir et Cher) **EUROPSY-T France** (Association Européenne de Psychologie appliquée aux Transports- France) **PSY. CLI.HOS** (Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers de l'AP-HP) **SNP** (Syndicat National des Psychologues) **SPPN** (Syndicat des Psychologues de la Police Nationale) **SNPSY-EN** (Syndicat National des psychologues de l'Éducation Nationale-FEN) **UFMICT-CGT** : Collège des Psychologues (Fédération de la Santé publique et privée et de l'action sociale) **Psycho Socio and CO** (Association d'étudiants) **SNPPsy** (Syndicat National des Praticiens en Psychothérapie) **CORHOM** (Association d'Étudiants) **Psylie** (Association d'Étudiants) **Association des Neuropsychologues**

Juillet 2007

Rencontre des organisations de psychologues et décision d'actualisation du Code

Au cours des années de fonctionnement entre 1997 et 2007, les membres de la CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues) ont pu mesurer des évolutions importantes dans les demandes qui leur étaient adressées et les pratiques sociales entraînant des difficultés croissantes pour traiter les questions posées. Il est apparu nécessaire à tous d'actualiser le code afin qu'il réponde mieux aux attentes tant des usagers que des professionnels.

Par ailleurs, les limites de l'exercice, liées à la nature même du code – qui n'a pas d'existence réglementaire – ont conduit les organisations à initier

une réflexion sur une possible réglementation.

En 2009 la création du Groupe Inter organisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues (GIRéDéP) est décidée avec pour objectif la réglementation du Code par décret et l'actualisation du code de déontologie.

De 2009 à 2011

Le code actualisé, est le résultat d'un travail mené entre 2009 et 2011 par une commission comprenant psychologues et enseignants-chercheurs, issus d'organisations diverses [ACOP-F, AEPU, AFPEN, AFPTO, ANaPS, ANPEC, APFC, APsy-G, Co-Psy-SNES, CPCN Ile de France, CPCN Atlantique, CPCN Languedoc-Roussillon, Psyclihos, FFPP, SFP, SNPES-PJJ-FSU, SPPN, SNpsy-EN et de la CFDT (centrale syndicale)] auxquelles s'est jointe la présidente de la CNCDP. Travaillant dans des champs différents les membres de cette commission se sont investis dans le projet d'actualisation en faisant largement appel à tous les psychologues par Internet via un site et une adresse mail dédiés permettant de recevoir toutes les contributions individuelles et collectives.

Cette élaboration a fait l'objet d'une procédure de consultation auprès des membres des organisations mais également plus largement auprès de tous les psychologues (plus de 30000 envois) qui ont pu réagir et proposer des modifications. Un nouveau travail a alors eu lieu pour évaluer l'opportunité d'intégrer les nombreuses propositions qui ont été retournées. Les organisations, dans leur ensemble, et les psychologues hors organisations ont été invités lors d'une réunion publique, le 4 Février 2012, à en débattre et à apporter leur signature. Les débats de ces journées ont à nouveau été diffusés avec la même ampleur.

2012

Le 4 février 2012 une présentation publique de l'actualisation du Code de déontologie des psychologues, a eu lieu à Paris. Les organisations de psychologues et les psychologues hors organisation ont été invités à le signer et à échanger largement sur les perspectives liées à sa réglementation.

À ce jour 30 organisations (dont deux centrales syndicales) et de nombreux psychologues ont signé l'actualisation du Code en 2012

Organisations signataires de l'actualisation du Code de déontologie des psychologues:

ACOP-F (Association des Conseillers d'orientation-Psychologues-France) **AEPP** (Association des Étudiants de l'École de Psychologues Praticiens) **AEPU** (Association des Enseignants-chercheurs des Universités) **AFPEN** (Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale) **AFPL** (Association Française de Psycholinguistique) **AFPTO** (Association Française de Psychologues du Travail et des Organisations) **AFPSA** (Association Francophone de Psychologie de la Santé) **ANaPS** (Association Nationale des psychologues du Sport) **ANPEC** (Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique) **A.Psy.G** (Association des psychologues de Guadeloupe) **AEPSA** (Association Européenne des Psychologues Sapeurs-pompiers) **APFC** (Association des Psychologues de Franche Comté) **APM** (Association des Psychologues de Martinique) **APREC** (Association des Psychologues de la Région Centre) Collectif des Psychologues: Éducation nationale (**SNUIPP-FSU**) Collège des Psychologues: **Association Cithéa** (famille et professionnel) **CPR** (Collège des psychologues de Rouffach) **CFE-CGC** (Confédération française de l'encadrement-Confédération Générale des Cadres) **CPNC** (Collège des Psychologues de Nouvelle Calédonie) Collectif des Conseillers d'Orientation Psychologues et des directeurs de CIO (**SNES-FSU**) **CPCN** (Collèges des Psychologues Cliniciens spécialisés en Neuropsychologie) **FENEPSY** (Fédération Nationale des Étudiants en psychologie) **FFPP** (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie) **PSYCLIHOS** (Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers de l'AP-HP) **SFP** (Société Française de Psychologie) **SFPS** (Société Française de psychologie du Sport) **SNPsy-EN-UNSA** (Syndicat National des Psychologues de l'Éducation nationale-UNSA) **SNPES-PJJ-FSU** (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social-protection judiciaire de la jeunesse-FSU) **SPPN** (Syndicat des psychologues de la police nationale) **UFMICT-CGT** (fédération de santé et de l'action sociale)

Les psychologues en France

Les voies d'accès au titre de psychologue en France

En résumé: une licence de psychologie + un master ou le diplôme d'état de psychologue scolaire ou le diplôme de psychologie du travail du CNAM ou le diplôme d'état de conseiller d'orientation psychologue. Un titre protégé.

Décret n°90-255 du 22 mars 1990: Décret fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, version consolidée au 10 février 2005

Article 1. Modifié par Décret n°2005-97 du 3 février 2005 art. 1 (JORF 10 février 2005).

Ont le droit en application du I de l'article 44 de la loi du 25 juillet 1985 susvisée de faire usage professionnel du titre de psychologue en le faisant suivre, le cas échéant, d'un qualificatif les titulaires :

1. De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :
 - Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
 - Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
 - Soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe.
2. De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
3. D'une licence mention psychologie et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
4. De la licence en psychologie obtenue conformément à la réglementation antérieure à l'application du décret n° 66-412 du 22 juin 1966 relatif à l'organisation des deux premiers cycles d'enseignement dans les facultés de lettres et sciences humaines et qui justifient en outre de l'obtention de l'un des diplômes mentionnés au a, b ou c du 1°, au 2° et au 3°.
5. De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1°, au 2° et au 3° par le ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis d'une commission dont la composition est fixée par arrêté de ce ministre.
6. Du diplôme d'Etat de psychologie scolaire.
7. Du diplôme de psychologue du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers.
8. Du diplôme de psychologue délivré par l'école des psychologues praticiens de l'institut catholique de Paris.
9. Du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation - psychologue.

Complété par :

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du

22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Une inscription obligatoire sur les Liste ADELI

Le titulaire de diplômes permettant l'usage professionnel du titre de psychologue en France a obligation de s'inscrire au répertoire ADELI, à la Délégation territoriale départementale (D.T.D.) du département du lieu d'exercice afin d'être enregistrés sur un fichier en qualité de psychologue, par spécialité. À la suite de cet enregistrement, il lui est délivré une attestation mentionnant, entre autre, son numéro d'enregistrement (circulaire DHOS/DREES/2002/143 du 21 mars 2003 relative à l'enregistrement des diplômes de psychologues au niveau départemental).

Article 1 (abrogé au 22 septembre 2012), modifié par Arrêté 2007-05-04 art. 1 JORF 16 mai 2007, abrogé par Arrêté du 12 juillet 2012 - art. 7

Les ministres de la santé et de l'action sociale mettent à la disposition des directions départementales des affaires sanitaires et sociales un nouveau traitement automatisé, dénommé ADELI 2, de gestion des listes départementales des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue, des praticiens autorisés à faire usage du titre ostéopathe et de celles des professions réglementées par le code de la santé publique: médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, pharmacien, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, opticien-lunetier, audioprothésiste, orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur d'électroradiologie médicale, diététicien ainsi que des prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes malades ou atteintes d'un handicap, comprenant les professions d'orthoprothésiste, de podo-orthésiste, d'oculariste, d'épithésiste et d'orthopédiste-orthésiste. Le même traitement assure également la gestion des listes départementales de la profession d'assistant de service social.

Une grande diversité d'employeurs et de secteurs d'emplois, évaluation du nombre de psychologues en exercice

Il n'existe aucune enquête précise permettant d'évaluer de façon très précise le nombre de psychologues en France. Une estimation d'environ 45000 psychologues.

Les listes ADELI : L'inscription est obligatoire mais pas toujours à jour.

En 2005 18056 psychologues étaient inscrits, 25437 en 2008, 37377 en 2011, 52930 en 2014. Il y a eu une forte augmentation quand l'inscription a été nécessaire pour obtenir ensuite le titre de psychothérapeute (2012). Le chiffre 2014 est biaisé et surévalué puisque les psychologues partant en retraite, décédés, quittant la profession, ... subsistent dans les listes. On peut raisonnablement estimer qu'il y a entre 45 et 50000 psychologues en exercice.

Quelques exemples des champs d'études et de recherche en psychologie

- Psychologie cognitive
- Psychopathologie
- Psychologie du comportement
- Psychologie du développement
- Psychologie de l'éducation et de la formation
- Psychologie du travail et des organisations
- Psychologie différentielle
- Psychologie sociale
- Psychologie animale
- Psychophysiologie
- Neuropsychologie

Quelques exemples de cadres d'exercice professionnel des psychologues chiffres : estimation 2009 /actualisation 2014

- Fonction publique hospitalière 4600 / 10000
 - Fonction publique Territoriale
 - (Conseils généraux, mairies, pompiers) 300 / 500
 - Fonction publique d'état (Justice, PJJ,
 - Administration pénitentiaire, police, Armée) 900 / 1000
 - Education nationale
Psychologues scolaires 3300
 - Conseillers d'orientation psychologues 4500 / 3500
 - Enseignants-chercheurs 1000 / 1100
 - Secteur privé
 - Etablissements sociaux et médicosociaux 8000 / 9000
 - Secteur libéral 2500 / 3500
 - Entreprise 6000 / 7000
 - Non visibles, Non répertoriés (non titulaires+structures non visibles) 6000 / 7000
- Total 37100 / 45900
Dont statut FP 14600 / 19400
et statut Privé 22500 / 26500

Principaux ministères concernés par la réglementation de la déontologie des psychologues

- Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Ministère de la Justice
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Défense
- Ministère de la Décentralisation et de la Fonction Publique

Organisation, axes de travail et buts du GIRéDeP

Éléments de contexte

La possibilité de pouvoir faire référence à un code de déontologie commun à tous les psychologues est une préoccupation qui s'est imposée très tôt dans la profession. Au-delà des différences culturelles, de la diversité des références légales et nationales, de la multiplicité des champs d'activité, des fonctions et des références théoriques, l'identité professionnelle des psychologues s'affirme et se renforce prioritairement autour de leurs devoirs, de leurs responsabilités individuelles et collectives, des valeurs qu'ils partagent et défendent en commun.

L'adoption du Code de déontologie des psychologues de France en 1996 a été suivie par la mise en place en 1997 de la Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP). Au cours des 15 années de fonctionnement, les membres de la CNCDP ont pu mesurer des évolutions importantes dans les demandes et les pratiques sociales entraînant des difficultés croissantes pour traiter les questions posées. Il est apparu nécessaire à tous d'actualiser le code afin qu'il réponde mieux aux attentes tant des usagers que des professionnels.

Parallèlement, à l'issu d'un groupe de travail créé en 2007 et rassemblant les organisations professionnelles de psychologues, syndicales et associatives, initiatrices et signataires du Code de déontologie, plusieurs voies relatives aux moyens de réglementation du Code de déontologie ont été envisagées et mises au débat dans les organisations fin 2008/début 2009: suite à un large débat démocratique et à une consultation au sein des organisations, une position largement majoritaire sur le refus d'un ordre est apparue.

La formation du GIRéDéP

En 2009 la création du Groupe Inter-organisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues (GIRéDéP), est décidée avec pour objectif d'une part la réglementation du Code par décret, hors du recours à une structure ordinale, et

d'autre part l'actualisation du Code de déontologie. Le GIRéDéP est ouvert à l'ensemble des organisations signataires du Code. Son organisation repose sur un travail collégial et démocratique rassemblant des représentants des organisations à l'échelle nationale. Ses méthodes s'articulent sur les échanges, débats, consultations d'experts, des réunions régulières de travail, et un retour régulier vers les adhérents respectifs des organisations pour information, avis et mandats.

L'actualisation du Code de déontologie des psychologues

Le code actualisé, présenté publiquement le 4 février 2012 est le résultat d'un travail mené entre 2009 et 2011 par une commission du GIRéDéP comprenant des psychologues, issus d'organisations diverses et travaillant dans des champs différents, qui se sont investis dans ce travail d'actualisation patient et complexe. Par ailleurs, les limites de l'exercice, liées à la nature même du Code, qui n'a pas d'existence réglementaire, ont conduit les organisations à s'engager plus avant dans un travail approfondi sur les formes et voies possibles permettant sa réglementation.

La réglementation de la déontologie des psychologues

À des fins de protection des psychologues et des usagers, plusieurs voies sont possibles pour la mise en place d'une réglementation du Code de déontologie des psychologues. Le GIRéDéP n'a pas pour but de proposer une solution unique: un travail approfondi est en cours portant sur les différentes manières de rendre le Code de déontologie des psychologues, opposable à leurs employeurs et de protéger les usagers contre les mésusages de la psychologie. Ce travail arrive à son terme. Dans le cadre du processus continu de consultation dans lequel s'inscrit le GIRéDéP, les différents choix possibles seront présentés dans les mois prochains aux organisations de psychologues.

🔍 À lire, 📄 à télécharger ou 📢 à partager:

Retrouvez le travail mené par le GIRéDéP sur leur site dédié:
<http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/GiReDeP.html>
 Contact: giredep@gmail.com

COMMISSION ÉDUCATION DE LA FFPP

Les besoins en Formation des psychologues de l'Éducation

par Francine Corman & Caroline Villaret,
Psychologues de la commission éducation FFPP

Les besoins en formation des psychologues de l'éducation s'articulent autour de leurs missions de prévention, d'évaluation et d'accompagnement de la situation de l'enfant à l'école. Évaluer un enfant en difficulté ou à besoins particuliers nécessite pour le psychologue une formation à l'examen psychologique, à la connaissance des différents tests et échelles psychométriques ainsi que des compétences d'analyse quant à la passation et l'interprétation des données.

Ce travail de réflexion doit s'articuler aux apports théoriques des différentes étapes du développement de l'enfant du point de vue affectif et émotionnel, cognitif et intellectuel ainsi qu'à la connaissance des différents troubles psychiques et mentaux qui pèsent sur la capacité d'apprendre. Cette phase d'évaluation clinique doit permettre d'appréhender le fonctionnement psychique de l'enfant, ses capacités et ses difficultés afin de déterminer les aides à mettre en place dans et hors l'institution.

Le cadre de travail du psychologue ne peut être unique et doit pouvoir se référer aux différents modèles clinique et psychanalytique, cognitif et neuropsychologique.

Accompagner la situation d'un enfant nécessite d'intervenir dans le contexte scolaire avec une réponse adaptée à la difficulté. Cela implique une formation à l'observation et à la technique de l'entretien avec au centre l'expression de la vie psychique du sujet, ce qui fait symptôme, souffrance, conflit et s'exprime à travers la difficulté à l'école. Cette approche renvoie à l'histoire de l'enfant, à l'analyse du système familial et la place qu'il occupe au sein de sa famille avec l'investissement dont il fait l'objet de la part de ses parents en tenant compte des échanges entre les générations.

Le psychologue doit également être sensibilisé aux besoins spécifiques de certains enfants comme ceux en situation de handicap ou à haut potentiel ainsi qu'aux différents troubles du langage et des apprentissages. Ces compétences doivent se construire au cours de l'exercice du métier

dans des échanges réguliers et constructifs avec d'autres psychologues au sein de groupes d'analyse de pratiques.

Accompagner la situation d'un enfant c'est aussi savoir travailler en partenariat avec d'autres professionnels de l'éducation, de la santé, du champ médico-social et des services socio-éducatifs. Prévenir la difficulté c'est repérer les changements dans le parcours de l'enfant en restant à l'écoute des signes et des moments de rupture dans l'institution.

Le psychologue doit contribuer à apporter une réponse à des problématiques actuelles comme le harcèlement en milieu scolaire, la prévention de la violence et des jeux dangereux, la situation migratoire, les troubles du comportement et de la socialisation et le décrochage scolaire.

Dans ce contexte de prévention, il paraît essentiel de prévoir des temps de formation sur la gestion des situations de crise et l'analyse de l'impact du traumatisme, du deuil ou de la maltraitance sur le devenir de l'enfant.

Actuellement, trois types de psychologues exercent dans le système éducatif français avec une formation initiale, un statut professionnel et des conditions d'exercice qui diffèrent malgré des missions communes en faveur des élèves en difficulté et à besoins spécifiques.

Ils ont tous au préalable bénéficié d'une formation universitaire en psychologie au moins jusqu'à la licence suivie d'un DEPS pour les psychologues du premier degré en un an et d'un DECOP qui s'obtient en deux ans pour ceux du second degré. En ce qui concerne l'enseignement privé, le recrutement se fait directement au niveau master 2.

Nous souhaitons que la formation initiale des psychologues de l'éducation soit identique et se fasse a minima dans le cadre d'un cursus universitaire complet de niveau master 2 incluant l'enseignement des différentes théories et spécialités en psychologie ainsi que l'apprentissage des compétences et pratiques professionnelles.

Selon les recommandations de l'EFPA, qui a développé la certification Europsy, tous les

psychologues devraient bénéficier d'une formation initiale respectant les critères ci-dessus ainsi qu'une première année de pratique supervisée.

Les différentes techniques et savoirs nécessaires à l'exercice du psychologue en milieu scolaire comme la pratique de l'entretien, l'examen psychologique, la dynamique de groupe et l'analyse institutionnelle devraient être enseignés au cours de cette période. Ces compétences essentielles renvoient à des contenus, connaissances et outils mis en application dans le champ de la pratique dans le respect des règles de déontologie.

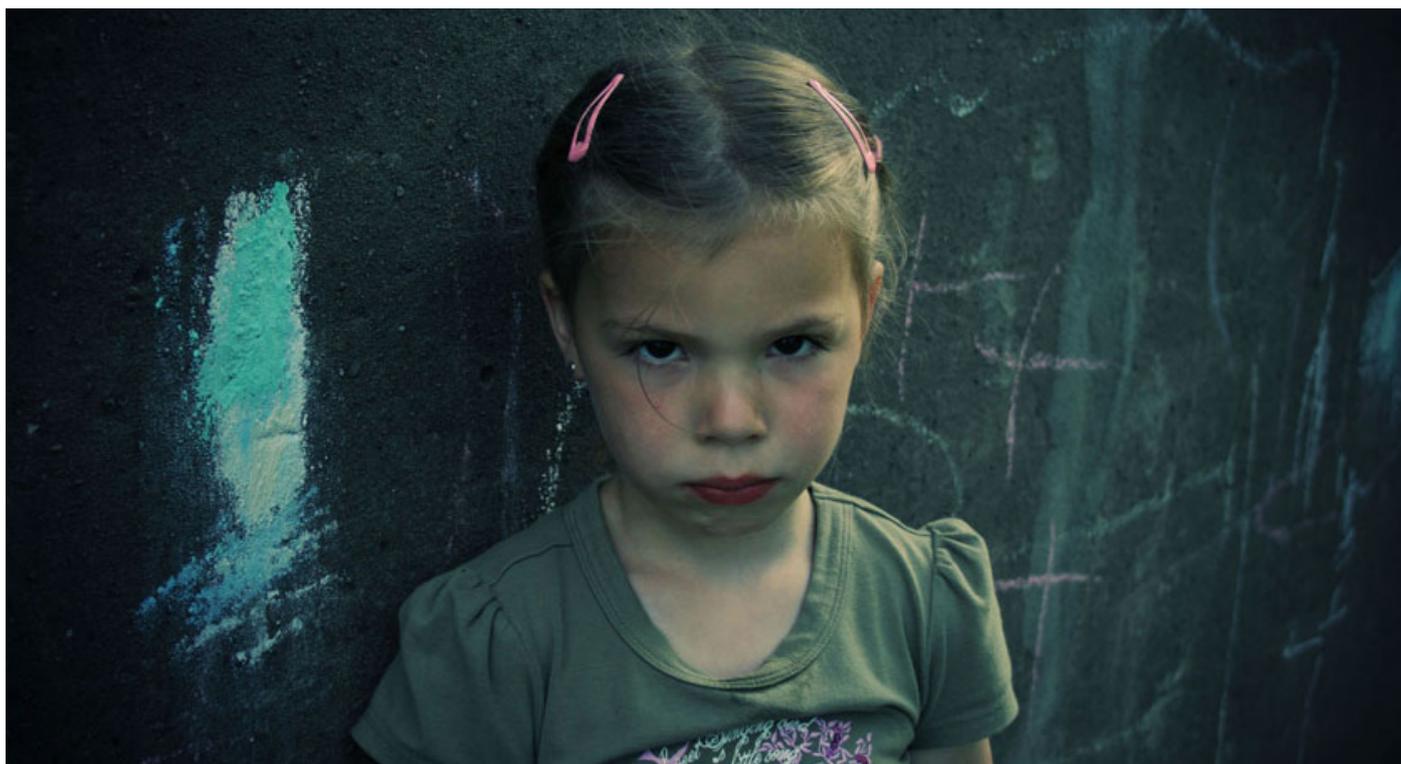
L'analyse des méthodes et des outils ainsi que les échanges entre pairs pourraient à ce stade permettre d'amorcer l'observation et la réflexion sur le métier. Les besoins en formation continue sont nécessaires pour le psychologue de l'éducation et recouvrent différents champs de la psychologie et de la pédagogie. Tout au long de la carrière, de nombreuses compétences et connaissances professionnelles sont à développer et à réactualiser de façon régulière. Le constat est fait qu'actuellement, ces temps de formation sont quasi inexistant dans un grand nombre de départements et les psychologues doivent bien souvent se former par eux-mêmes.

L'**enquête ESPIL** (European School Psychologists Improve Lifelong Learning) en 2010 auprès de 237 psychologues met à jour deux catégories de demandes en formation continue: l'une ayant trait à la nécessité de temps d'analyse de pratiques, de supervision et/ou d'intervision, l'autre concernant les apports théoriques comme l'approfondissement de la connaissance des tests et leurs interprétations, les techniques d'entretiens cliniques et familiaux, la spécificité scolaire avec les troubles cognitifs et des apprentissages, l'analyse institutionnelle et la déontologie, la prévention et la gestion de la violence dans l'institution.

Ainsi, la demande en formation pour le psychologue de l'éducation est importante et à la hauteur de ses missions. Au sein de la commission éducation de la FFPP, nous nous sommes saisis de cette question qui nous paraît essentielle et nous envisageons d'organiser prochainement une journée sur ce thème.

Q À lire, ⬇ à télécharger ou 📧 à partager:

Retrouvez un condensé de l'enquête ESPIL est disponible sur le site de l'AFPEN :
<http://www.afpen.fr/EUROPE-Enquete-ESPIL-quels.352.html>



CNCDP

Appel à candidature

par Emmanuelle Truong Minh
Secrétaire générale de la FFPP

Commission indépendante, la Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP) assure un rôle majeur pour la profession et sa défense. Les avis consultatifs rendus sont travaillés en binôme et discutés en groupe, la réflexion sur la déontologie est portée par l'ensemble de la Commission. Plusieurs membres de la CNCDP arriveront au terme de leur mandat très prochainement.

Un appel à candidature est lancé en vue de remplacement des mandats achevés.

Qu'est-ce que la CNCDP ?

La CNCDP est une commission consultative créée en 1997 qui fournit des avis motivés sur des problèmes liés à la déontologie des psychologues. Elle se prononce sur les situations qui lui sont présentées et n'a pas pour fonction d'établir la matérialité des faits. La CNCDP explicite les principes et notions exposés dans le Code de déontologie, actualisé en 2012, et en assure le suivi dans la perspective d'une éventuelle révision.

Réflexion collégiale

Chaque avis est confié à deux rapporteurs qui travaillent en binôme. Ceux-ci étudient la demande, rédigent un projet d'avis qu'ils présentent à la réunion plénière de la CNCDP. Celle-ci en débat, propose des modifications de fond ou de forme à intégrer dans la version finale qui doit recueillir l'unanimité du groupe.

Observations des évolutions de la psychologie

La Commission est attentive aux évolutions de la discipline Psychologie, aux avancées de la recherche et à tous les nouveaux champs d'exercice (travail à domicile, dans la rue, par internet, etc.).



COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

Qui peut être candidat ?

Tout psychologue ou enseignant-chercheur en psychologie peut se présenter. Toute réflexion sur la déontologie ou engagement militant dans les activités de la profession seront fortement appréciés.

Il est nécessaire de pouvoir se rendre disponible pour cette activité bénévole, qui requiert du temps et du travail, que la personne mettra ainsi au service du collectif. Vous retrouverez une fiche de poste précise expliquant le travail sur : www.cncdp.fr/

Enfin, il est demandé aux candidats de posséder une expérience de 5 ans dans un des secteurs d'activité de la profession ou de la discipline, soit en tant que psychologue, soit en tant qu'enseignant-chercheur.

Comment être candidat ?

Rédiger un Curriculum Vitae détaillé et une lettre de motivation, la demande doit mentionner le numéro ADELI du candidat.

Candidatures à adresser avant le **15 janvier 2015** :

- Par mèl à : siege@ffpp.net, en mentionnant « candidature cncdp » dans l'objet.
- Par courrier postal :
FFPP-Candidature CNCDP
71 avenue Edouard Vaillant
92774 Boulogne-Billancourt cedex
- Par fax : 01 43 47 20 75

Q À lire, ⬇ à télécharger ou 📱 à partager:

Retrouvez le travail mené par la CNCDP et l'index des avis sur le site :
<http://www.cncdp.fr/>

HOMMAGE

Serge Moscovici

par **Christian Ballouard**

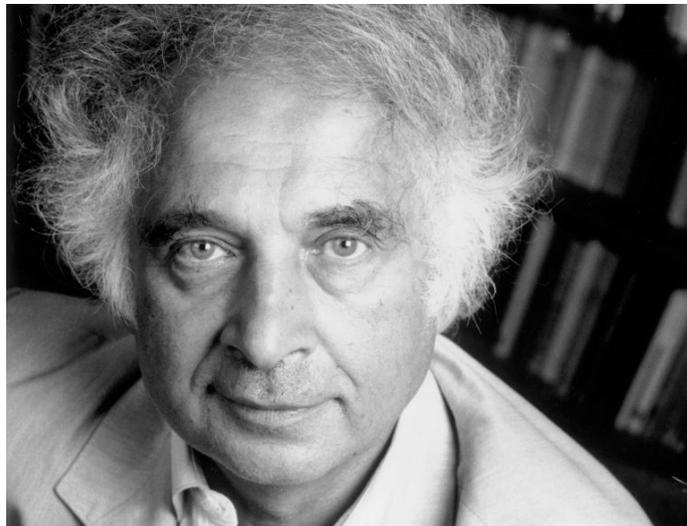
Chargé de mission de la FFPP

C'est une page d'histoire et d'écriture de la psychologie qui se tourne. Serge MOSCOVICI nous a quitté à 89 ans le 16 novembre dernier

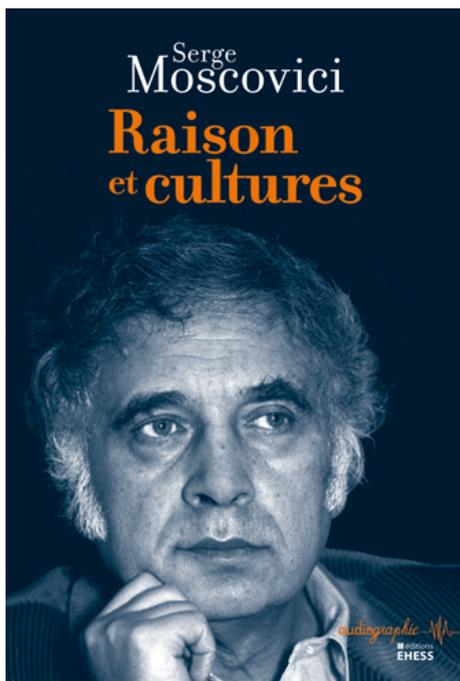
Consacré par les honneurs rendus de part et d'autre de l'Atlantique, il est sans conteste le psychologue français le plus connu aux États-Unis. Rappelons par ailleurs la FFPP a proposé sa candidature en 2006 pour recevoir le prix Willem Wundt remis par l'EFPA l'année suivante à Prague.

Nous l'avions sollicité pour rendre un hommage à Daniel Lagache lors de notre 4ème édition des Entretiens de la psychologie en 2010, à Paris. Il avait soutenu sa célèbre thèse, *La psychanalyse, son image et son public*, sous sa direction. Arrivé à Paris en 1948, parti de sa Roumanie natale l'année précédente, il va s'interroger sur le sens du progrès et réenchanter le monde. Précurseur d'une écologie politique, il sera compagnon de route de René Dumont et Brice Lalonde.

Directeur d'études à l'EHESS en 1965, devenu en 1976 directeur du Laboratoire européen de psychologie sociale, il n'allait pas tarder à nous présenter la psychologie des minorités actives et nous montrer l'âge des foules pour chercher une clef de l'influence, non pas du côté de l'autorité ou du nombre, mais dans la capacité d'un groupe



à refuser les compromis et exprimer leurs points de vue d'une manière cohérente, répétitive et sans concession, à exprimer de manière cohérente ses convictions, car elles doivent être capables d'affronter le conflit avec la majorité, seul moteur du changement. Bref, une psychologie des influences sociales prenait du champ. Serge MOSCOVICI s'en est allé, nous suivrons sa pensée et nous lui rendrons un large hommage, notamment lors des prochains Entretiens, la psychologie lui doit tant.



Entretiens 2010 : Serge Moscovici et 3 jeunes professionnels :
Élise Marchetti, Gilles Riou, Céline Parisot.

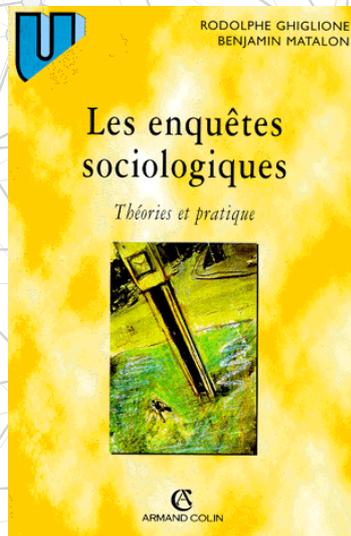
HOMMAGE

Benjamin Matalon

par **Christian Ballouard**
Chargé de mission de la FFPP

Ingénieur chimiste avant d'être psychologue auprès de Jean Piaget en suisse, engagé comme assistant, puis comme collaborateur du Centre International d'Épistémologie Génétique, que Piaget venait de créer, Benjamin Matalon va s'orienter vers la psychologie sociale, particulièrement en arrivant à Vincennes en 1972, mais c'est surtout la méthodologie à laquelle on pense en évoquant ce grand homme.

Il appelle en 1990 à publier les études qui ne le sont pas faute d'avoir vu des hypothèses vérifiées et/ou considérées comme des échecs, cette riche idée mérite d'être reprise et aboutie. Benjamin Matalon est décédé le 14 novembre dernier à l'âge de 84 ans.



les brèves

À SUIVRE

Festival Ciné-Vidéo Psy de Lorquin

Le Festival Ciné-Vidéo Psy de Lorquin est un événement cinéma et santé mentale qui se déroulera les 9, 10 et 11 juin 2015 à Lorquin.

Cette manifestation est rythmée par la diffusion de films, documentaires ou fictions, sur le thème de la santé mentale et par diverses animations comme

des expositions ou des temps d'échange. Ce festival s'adresse à tous les acteurs du milieu de la santé mentale ainsi qu'au grand public. Son objectif est d'informer et de sensibiliser ses publics par rapport aux diverses pratiques professionnelles et à leur évolution.

À LIRE DANS CARNET PSY

Dossier

«Le deuil après une mort prénatale»

Un dossier sur «Le deuil après une mort prénatale» sera publié dans le Carnet Psy n°185/déc. 2014 - janvier 2015 (parution le 5 décembre 2014) coordonné par Marie-José SOUBIEUX, avec la participation de Bérengère BEAUQUIER, Isabelle CAILLAUD, Diane De WAILLY, Capucine FOULON, Jean-Marie JOUANNIC, Juliette LABYT, Marie-Emmanuelle MERIOT, Sylvain MISSONNIER, Sylvie SEGURET, Jacques SELIS, Jessica SHULZ, Stéphanie STARACI.

Le Carnet Psy est une revue mensuelle d'informations, elle s'adresse aux psychologues, psychanalystes, psychiatres, psychothérapeutes, et à tous les acteurs de la santé mentale et possède un nouveau site Internet interactif très visité (8000 visiteurs par jour) <http://www.carnetpsy.com/>.

La revue est diffusée chaque mois à 3000 exemplaires auprès de 2800 abonnés, un numéro de Commission Paritaire de la Presse nous a été attribué depuis la création de notre revue.

ACTES

3^e journée d'étude de la CNCDP

par **Claire Silvestre Toussaint**

Ancienne présidente de la CNCDP

Membre du comité de rédaction Fédérer

La CNCDP a souhaité engager à l'occasion de sa 3^e journée d'étude, une réflexion déontologique autour de l'impact des réalités institutionnelles sur la mise en œuvre des pratiques des psychologues.

Les actes de cette journée d'étude déontologie sont à paraître.

La position du psychologue exerçant en institution ne semble jamais aller de soi.

C'est ainsi que débute l'argumentaire de cette journée. Cette phrase est relayée dans l'introduction par ce qui suit :

« Dans l'institution, [...] le psychologue se trouve dans une position isolée, bien qu'il fasse partie d'équipes pluriprofessionnelles. Position isolée mais pourtant centrale, entre ce qui est établi, produit de l'institution (ce que l'on nomme l'institué) et l'analyse critique des modalités de fonctionnement de l'institution (ce que l'on appelle instituant).

La vie institutionnelle nécessite une constante interrogation quant à cette spécificité de la position du psychologue et de ses fonctions au regard de sa mission fondamentale affirmée par le code de déontologie: "faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique" ».

Cette réflexion engagée à la CNCDP a montré, notamment à l'aide d'exemples concrets développés lors d'une communication, que les évolutions sociétales viennent percuter les règles professionnelles et éthiques des psychologues.

« Il y a des institutions dans lesquelles les tâches assignées au psychologue ne sont pas loin et parfois sont tout à fait proches d'être des tâches administratives ».

Michel Piolat

« Mais il n'y a pas d'institution sans contrôle et en particulier sans contrôle du temps. Cela pour des raisons fonctionnelles certes, mais aussi parce que la maîtrise du temps de

l'autre est un enjeu de pouvoir. (...) La maîtrise de l'espace de travail est aussi un enjeu de pouvoir ».

Michel Piolat

L'ensemble des communications écrites des membres de la CNCDP est illustré par des principes et articles du code de déontologie, qui ne cessent de guider la pratique du psychologue.

« Les méthodes, techniques et connaissances de la psychologie peuvent être mises au service de n'importe quel « maître » si elles ne s'arriment pas à des valeurs spécifiques affirmées et si elles ne suivent pas les recommandations de conduites professionnelles qui en découlent. C'est en ce sens que la déontologie apporte les moyens de se repérer, comme une boussole peut aider le marin à naviguer au cap qu'il s'est fixé ».

Alain Létuvé

Ce temps de réflexion fut l'occasion de présenter la manière dont le thème apparaît dans le travail de la CNCDP.

Dans ces actes, tout comme lors de la journée d'étude, les membres de la CNCDP ont tenté de montrer quelles ressources les psychologues peuvent déployer pour garder la main sur leurs pratiques et sur les critères de qualité de leur travail. En cela, il est nécessaire aux psychologues d'affirmer leurs engagements éthiques, de définir leurs limites face aux exigences institutionnelles, de clarifier leurs valeurs et de mettre en évidence leurs règles de conduite définies dans le code de déontologie.

Les ateliers proposés lors de cette 3^e journée d'étude déontologie: santé, travail et éducation, se sont avérés très participatifs et riches en témoignages. Ces ateliers sont également retranscrits dans cette publication.

📖 À lire, 📄 à télécharger ou 📱 à partager:

Retrouvez le travail mené par la CNCDP et l'index des avis sur <http://cncdp.fr/>

Retrouvez les actes des deux premières journées consacrées à la déontologie sur la boutique de la FFPP: <http://www.psychologues-psychologie.net/shop>

CONFÉRENCES NATIONALES :

À la découverte de la psychologie d'aujourd'hui

par Roger Lecuyer

Professeur émérite de psychologie du développement
Université Paris Descartes.

En partenariat avec :


SCIENCES HUMAINES

L'Institut de Psychologie de l'Université Paris Descartes, la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie et les revues *Le cercle Psy* et *Sciences Humaines* ont décidé de lancer ensemble un programme national de conférences de psychologie intitulé **Les découvertes de la psychologie d'aujourd'hui : Conférences nationales**. L'objectif essentiel de cette démarche est de montrer au grand public que les psychologues ont des choses à dire sur les grandes questions de société. Par la suite, nous prévoyons que d'autres cycles suivent sur d'autres thèmes de la psychologie, et que ces thèmes soient repris, éventuellement avec des changements d'intervenants, dans les très grandes villes de France. C'est pourquoi nous parlons de conférences nationales.

Ces conférences sont regroupées sous forme de sessions semestrielles de 5 conférences de 45 minutes plus 15 minutes de discussion, avec une thématique spécifique. Pour le premier semestre 2014-2015, dans un thème général Développement – Éducation est prévu un thème plus précis : **les apprentissages**.

Des premiers apprentissages aux savoirs scolaires. Une série de 5 conférences.

Ce premier thème des conférences sur les débats en psychologie renvoie immédiatement aux apprentissages scolaires. Ceux-ci sont un enjeu dans la compétition internationale bien mis en évidence par les comparaisons de l'OCDE. Plus immédiatement pour les familles, la réussite scolaire devient de plus en plus une condition nécessaire de la réussite

sociale. Or il apparaît clairement que les premiers apprentissages, et particulièrement ceux du calcul (Michel Fayol) et de la lecture (Pascal Colé), sont centraux et focalisent (trop ?) l'attention du système éducatif et des parents. Que permet de dire aujourd'hui la recherche en psychologie sur ces questions ? Mais les apprentissages commencent bien avant l'école obligatoire et ne sont pas uniquement scolaires. La compréhension d'aspects essentiels du monde dans lequel il vit et la socialisation de l'enfant d'âge préscolaire passe par un certain nombre d'apprentissages capitaux pour sa réussite scolaire (Agnès Florin). C'est pourtant bien plus tôt encore que peuvent être mises en évidence les premières connaissances de bébés et même des fœtus. Est-ce à dire qu'existent des connaissances innées (Roger Lecuyer) ? C'est tout ce parcours des premières connaissances du bébé aux connaissances scolaires de base que vous fera faire ce cycle. Ce parcours, l'enfant doit le faire lui aussi, et il n'est pas toujours linéaire et simple. Il s'y trouve des obstacles et des handicaps (Daniel Mellier). C'est par l'examen de leur impact individuel et sociétal que se terminera cette série de 5 conférences.

Q À lire, à télécharger ou à partager :

Inscriptions & informations sur les conférences :
<http://conferences.ffpp.net> ou <http://psychologues-psychologie.net/conferences>

Site du magazine Sciences Humaines :
<http://www.scienceshumaines.com>

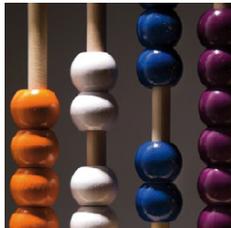
Site du magazine Le Cercle Psy :
<http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com>

Institut de psychologie, université Paris Descartes :
<http://www.psychologie.parisdescartes.fr>

CONFÉRENCES NATIONALES : À LA DÉCOUVERTE DE LA PSYCHOLOGIE D'AUJOURD'HUI

Cycle n° 1 (Paris) : Des premiers apprentissages aux savoirs scolaires

Rappel concernant les 3 dernières conférences du cycle



L'apprentissage des nombres et du calcul

Michel Fayol - 2 décembre 2014

À l'école maternelle succède très vite le primaire et ses deux piliers : l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, et celui des nombres et du calcul. C'est cette seconde question qu'abordera Michel Fayol, de l'université de Clermont 2, dans la conférence du 2 décembre. De très nombreux travaux ont été effectués en psychologie au cours des trois dernières décennies en rapport avec l'acquisition et l'apprentissage du nombre et de ses utilisations. Un bilan rapide des différentes orientations et acquis sera fait. Seront plus particulièrement abordées les questions de l'apprentissage des systèmes symboliques, du passage d'un système symbolique à un autre (transcodage), et de la manipulation de ces systèmes (résolution des opérations).

traditionnellement sur les manifestations et causes de la dyslexie chez l'enfant et beaucoup moins sur celles de la dyslexie chez l'adulte. Pourtant, l'étude du système de compensations développé par l'adulte dyslexique se révèle extrêmement intéressante pour au moins deux raisons : elle permet, d'une part, d'envisager des rééducations nouvelles de la dyslexie et, d'autre part, d'élaborer un modèle original de l'acquisition de la lecture dans lequel les connaissances sémantiques ont un poids plus important que ce qui a été envisagé jusqu'ici. La conférence illustrera ces deux apports majeurs de la recherche chez l'adulte dyslexique.



L'acquisition de la lecture

Pascale Colé - 6 janvier 2015

L'apprentissage de l'écrit peut parfois susciter une grande inquiétude, en particulier lorsque l'enfant peut être légitimement ou non soupçonné de dyslexie. C'est une approche originale que proposera Pascale Colé d'Aix-Marseille Université, dans la conférence du 6 janvier. En effet, la recherche s'est focalisée



LES HANDICAPS

Daniel Mellier - 3 février 2015

La conférence faite le 3 février par Daniel Mellier, de l'université de Rouen, sera centrée sur les handicaps. Partant de la demande des parties concernées (handicapés, familles, société) en matière d'apprentissage, elle examinera l'évolution du concept de handicap, d'une conception médicale et individuelle à une conception sociale et environnementale. Cette évolution nécessite une évolution en retour des réponses sociétales, dans tous les domaines et en particulier en matière d'apprentissages. Des exemples seront pris dans des handicaps de nature très diverse afin de démontrer la manière complexe d'aborder ces questions.

Retrouvez tous les détails sur les conférences, inscriptions et informations pratiques sur le site www.conferecnces.ffpp.net.

✍ Inscriptions : sur le site conferecnces.ffpp.net ou sur place.

Tarif public : **10,00 euros par conférence.**

Tarif étudiant : **5,00 euros par conférence** (présentation de la carte d'étudiant obligatoire à l'entrée des conférences).

📍 Lieu : **Grand Amphithéâtre, Université Paris Descartes** - 12, rue de l'École de Médecine - 75 006 Paris (métro Odéon, Cluny la Sorbonne, RER Saint-Michel).

LES HIVERNALES DE LA SFP : Performances

Nos collègues de la Société Française de Psychologie organisent leur colloque les 12 et 13 décembre sur Paris. Nous nous faisons ici l'écho de cette manifestation qui ponctue l'actualité de la profession aux portes de l'hiver.

Certaines expressions du langage courant récent relayées aussi par les médias alertent de plus en plus notre champ professionnel: "se mettre la pression", "faire du forcing", "être performant" ou "contre-performant". Alors, jusqu'où faudrait-il "se mettre la pression" ? Sur quels critères ? Et à quelles conditions ? A l'aune de quel type de culture de l'urgence et de l'immédiateté ? Finalement, de quel prix personnel ou social devrait-on payer le plaisir ou la réussite ? Quels que soient en effet les domaines où la performance peut s'observer ou être évaluée - sports, santé, éducation, travail notamment-, elle présente une ambivalence fondamentale: de par ses excès ou de par les attentes, elle peut rapidement faire basculer le Sujet la produisant ou

désirant la produire dans la souffrance. Cette 3ème édition des Hivernales de la SFP -qui cette année sera printanière- proposera, au fil des interventions, d'en cerner au plus près les différents aspects et mécanismes intimes. Seront ainsi examinées les différentes manières dont les psychologues en 2014 peuvent répondre à des demandes d'aides des Sujets pour réduire souffrances et excès, au sein de contextes sociétaux, institutionnels, voire familiaux, parfois paradoxaux ou peu respectueux du psychisme, voire de la santé élémentaire des Sujets.

Q À lire, ⬇ à télécharger ou 📱 à partager:

<http://sfp-leshivernales.com/>



Vendredi **12.12.2014**

Grand Amphi de la MGEN
3 square Max Hymans, Paris 15ème

Samedi **13.12.2014**

Maison des MPC
270 Rue Saint-Jacques, Paris 5ème

Bernard **Brusset**

Jean-Yves **Bonnefond**

Greg **Decamps**

Gilles **Lecocq**

Nadia **Mammar**

Sylvain **Mimoun**



FORMATION :

Les formations EPEP se déplacent en régions

par **Brigitte Guinot**

Psychologue

Chargée de mission formation de la FFPP.

À la demande d'un grand nombre de psychologues, nous proposons en 2015 des actions de formations dans plusieurs grandes villes de France.

Si vous êtes intéressés par une de ces formations, il est prudent de réserver à l'avance. Pour cela, prendre contact avec le siège de la FFPP :

Tel : 01 55 20 54 29, siegel@ffpp.net

- **NANCY**: Animation au Groupe d'Analyse des Pratiques: trois modules de 2 jours : 12-13 janv. + 09-10 fév. + 23-24 mars (Sylvie Dauriac)
- **CAEN**: Les écrits professionnels du psychologue, 11-12-13 mars, (Brigitte Guinot ou Marie-Jeanne Robineau)
- **MARSEILLE**: Animation au Groupe d'Analyse des pratiques: deux modules de 3 jours: 16-17-18 mars + 30-31 mars et 1er avril, soit 6 jours de formation (Patrick Cohen et Claude Michalet)
- **LYON**: Les écrits professionnels du psychologue 13-14-15 avril (Brigitte Guinot)
- **PAU**: Animation au Groupe d'Analyse des pratiques, deux modules de 3 jours, 27, 28 et 29 mai + 24, 25 et 26 juin soit 6 jours de formation, (Patrick Cohen et Claude Michalet)
- **LIMOGES**: Les écrits professionnels du psychologue 5-6-7 octobre (Brigitte Guinot)
- **MARSEILLE**: Les écrits professionnels du psychologue, 5-6-7 octobre (Marie-Jeanne Robineau)
- **RENNES**: Animation au Groupe d'Analyse des pratiques, deux modules de 3 jours, 16-17-18 nov. + 14-15-16 décembre, soit 6 jours de formation, (Patrick Cohen et Claude Michalet).
- **NANTES**: Animation au Groupe d'Analyse des pratiques, deux modules de 3 jours, période

mai et juin, dates à préciser (Patrick Cohen et Claude Michalet).

Les programmes de ces formations ainsi que les modalités techniques (tarif, lieu etc.) sont accessibles sur le site des EPEP.

Prochaines formations à Paris :

- Animation au Groupe d'Analyse des pratiques: trois modules de 2 jours : 12-13 janv. + 09-10 février + 16-17 mars (Sylvie Legeindre).
- Victimes de traumatismes: quels soins ? 26 au 28 janvier 2015 (Karin Teepe).
- Les Écrits professionnels du psychologue: du 4 au 6 février 2015 (Marie-Jeanne Robineau).
- Psychologue dans la FPH: se préparer au concours, 14 et 15 avril 2015 (Marie-Thérèse Fourgeaud).
- Psychologue à l'hôpital: 16 et 17 avril 2015 (Marie-Thérèse Fourgeaud ou Gladys Mondière).
- Récit, révélation, dévoilement, signalement, procédure pénale, du 23 au 25 mars 2015 (Karin Teepe).
- L'observation-projet: Un outil pour les psychologues des structures petite enfance: 15-16 septembre 2015 et le 13 novembre 2015 (Anne-Marie Fontaine).
- Évaluateur externe des ESSMS: 21-22-23-24-25 septembre + 19-20-21-22-23 octobre+ 03-04 décembre 2015. (sous la direction de Patrick Cohen).

Q À lire, 📄 à télécharger ou 📱 à partager:

Le catalogue de l'ensemble des formations 2014-2015

<http://entretiensdelapsychologie.org>

Pour recevoir le catalogue papier des formations EPEP (collèges des psychologues, associations, regroupement, etc.), envoyer un courrier électronique à l'adresse siegel@ffpp.net

Agenda FFPP : de décembre à janvier

12 décembre 2014: BF

13 décembre 2014: Journée des régions

23 janvier 2014: Commission éducation

30 janvier 2015: BF, BFE

31 janvier 2015: CAF

À lire, à télécharger ou à partager:

Agenda en ligne FFPP : http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_jevents&view=month&layout=calendar&Itemid=206

Calendrier des sessions EPEP : http://entretiensdelapsychologie.org/index.php?option=com_jevents&catid=14&task=year.listevents&year=2014&month=09&day=26&Itemid=163

Site internet de la FFPP : agenda en ligne

L'agenda FFPP regroupe et vous fait part régulièrement des nombreuses manifestations (journées d'études, colloques, conférences) autour de la psychologie et des psychologues, organisées partout en France, par des associations, des collectifs, des établissements. Vous pouvez nous faire part de vos dates en écrivant un mail au siège FFPP : siege@ffpp.net et en précisant en objet : « Demande parution agenda ».

Consultez notre agenda sur le site www.ffpp.net.

Extrait de l'agenda pour décembre :

Famille, Culture, Imaginaire : la famille, lieu de souffrance, espace de résilience

les 15 et 16 décembre 2014 - Paris.





LIVRE

Un homme disparaît

par Emmanuelle Truong Minh,
psychologue

Pour celles et ceux qui ont planché sur le dictionnaire, celui des psychanalystes, en rouge chez Quadrige, mis en portrait par Eric Vassal. Pour celles et ceux qui l'auront écouté dans les émissions de France Inter.

J'ai découvert sur le tard qu'il était aussi romancier, par hasard, en flânant dans une médiathèque où je ne cherchais rien, si ce n'est d'être surprise.

J.B. Pontalis sait nous parler de l'intime de la vie, de l'amitié, de la finitude; dans ses livres, tout devient limpide et clair sans trahison du complexe, tout y est poétique et léger sans trahison du profond. Ses mots à lui, comme ceux de nos patients, souvent, ne gomment rien de l'étrangeté des sens, des personnalités, des vies et pour finir des émotions.

Dans *Un homme disparaît*, deux adultes se croisent. Deux enfants sont amis. Deux mères aiment leur fils. Deux pères sont absence. Ce livre-là n'est pas organisé, c'est-à-dire qu'il est décousu, comme l'espace de nos vies, comme le fil du temps et de nos souvenirs. L'auteur montre ce qui est si peu dicible, même en séance, la trame de l'être faite autant de mémoire que d'oubli. C'est une histoire d'enfance,

inscrite dans le manque du père. Le regard qu'un enfant porte sur sa mère, le regard de cet enfant, devenu adulte, sur cette mère, le regard de l'adulte sur cette part d'enfance en lui. Un très beau livre qui rend force et gaité.

Dans un temps un peu suranné où les marronniers ombrent la cour des écoles et où les bus sont verts, J. B. Pontalis évoque

la difficulté d'être. Comment on l'apprend en grandissant, comment on apprend la liberté, comment on apprend la joie, comment on apprend à être seul, parce que vivre n'est pas toujours naturel, ni simple, ni doux. Et en filigrane, cette question qui se déploie : où se niche le désir ? Comment se crée l'équilibre fragile qui fait les êtres et les maintient entier ? Comment les pertes nous guident et nous animent aussi ? Comment l'amour aussi bien que le manque s'inscrivent dans nos pas ?

On pourra aussi conseiller la lecture de :

Elles, pour ceux qui aiment aimer les femmes pour ce qu'elles sont ;

Frère du précédent, à ceux qui sont liés au leur et entrevoient la violence de ce lien ;

Le royaume intermédiaire, pour ceux que le verbe et son caractère insaisissable fascinent.

Extraits

P. 16: Je suis soumis à la même impulsion que celle qui m'a saisi quand subitement j'ai été attiré par l'autre côté de la rue, voulant rejoindre cet homme, ce presque inconnu qui ne m'était rien.

P.131: Et voici que ces deux mots apparaître disparaître n'en font plus qu'un et que, bercé par le mouvement du train, je m'assoupis, mais naviguant dans mon rêve avant de plonger dans le sommeil. Le rêve de cette pure merveille, de cette « fatale énigme »: l'union fragile de l'éternel et de l'éphémère.

J.-B. Pontalis
Un homme disparaît



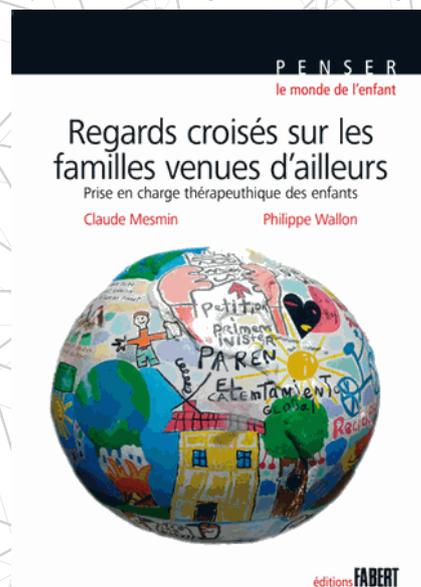
LIVRE

Regards croisés sur les familles venues d'ailleurs

Prise en charge thérapeutique des enfants

Ouvrage collectif, sous la direction de Claude Mesmin et Philippe Wallon. Chaque auteur de ce livre montre qu'il est possible de prendre en charge et de penser autrement les enfants de migrants. Qu'il soit psychologue, pédiatre, psychiatre, pédopsychiatre, orthophoniste, chacun à sa manière, propose des solutions pour les aider. Tous ces migrants, jeunes et parents ont souffert d'avoir été vus porteurs d'un manque. Leur estime d'eux-mêmes s'est effondrée en même temps que leurs capacités à réussir.

Mesmin C. et Wallon P., sous la direction de, *Regards croisés sur les familles venues d'ailleurs, Prise en charge thérapeutique des enfants*, Fabert, 2013.



LIVRE

Le dessin et sa dynamique

Diagnostic chez l'enfant et l'adulte

Le dessin du personnage, la Figure complexe de Rey (de forme A et B), l'épreuve d'écriture d'André Rey et le test d'attention soutenue d2 de Brickenkamp ont fait l'objet d'importants recueils.

Nous pouvons définir des caractéristiques susceptibles de traduire des troubles neuropsychologiques, et d'aller dans le sens d'une évaluation diagnostique. L'ouvrage traite ici principalement de l'enfant. La dynamique du tracé est d'autant plus intéressante que son langage est insuffisant pour traduire son vécu. Nous verrons aussi des cas adultes, chez qui les tracés sont demandés pour révéler ou préciser des informations non accessibles par l'échange verbal. Ces épreuves ont été comparées à des tests comme le WISC, les Progressive Matrices de Raven... permettant une évaluation de leurs mérites réciproques.

Cet ouvrage s'adresse aux praticiens, aussi les graphiques et données chiffrées seront réduites au minimum; elles seront présentées dans le seul but de montrer l'intérêt de données objectives dans l'examen du sujet; elles seront d'ailleurs largement commentées dans le texte.

Wallon P. et Mesmin C., sous la direction de, *Le dessin et sa dynamique, Diagnostic chez l'enfant et l'adulte*, Fabert, 2014.



MAGAZINES

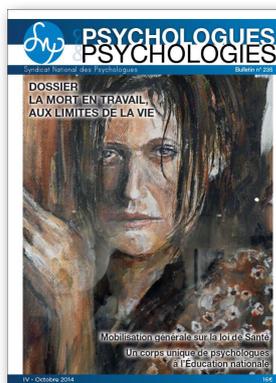
Dans les kiosques ce mois-ci



Le Cercle Psy n° 14 - sept.-oct.-nov. 2014

La nébuleuse des «dys»

Q http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com/la-nebuleuse-des-dys_fra_544.htm



Psychologues & psychologies n° 235

La mort en travail aux limites de la vie

Q <http://psychologies.org>



Le journal des psychologues n° 322, nov.2014

Autorité parentale et intérêt de l'enfant

Q <http://www.jdpsychologues.fr/>



Sciences Humaines n° 265 - dec. 2014

L'art de négocier

Q http://www.scienceshumaines.com/eduquer-au-21eme-siecle_fr_543.htm



Les grands dossiers des sciences humaines, n° 36 - sept.-oct.-nov. 2014

Changer le travail
20 pistes pour améliorer la qualité de vie au travail

Q http://www.scienceshumaines.com/changer-le-travail-20-pistes-pour-ameliorer-la-qualite-de-vie-au-travail_fr_542.htm



Bulletin de psychologie n° 532, tome 67 (fasc. 4), varia.

Q <http://www.bulletindepsychologie.net/>

i Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents
 Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de Psychologie* et la FFPP.
 En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 euros (au lieu de 85 euros), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.
 Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP (siege@ffpp.net), pour souscrire l'abonnement.



Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

Créée en 2003, dans une dynamique fédérative pour la profession et la discipline, la FFPP rassemble des praticiens et des universitaires qui choisissent de réfléchir et d'oeuvrer ensemble pour donner à la Psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale.

La FFPP réunit les psychologues à titre individuel, les associations et les organisations, à travers la reconnaissance de la diversité des pratiques, la multiplicité des méthodes, la pluralité des modèles de référence et les spécificités des champs d'exercice.

La FFPP, sans être un syndicat, oeuvre à la défense collective de la profession. En ce sens, elle s'articule à la défense des salariés par les syndicats, et travaille en partenariat avec eux sur les dossiers majeurs de la profession.

Nos objectifs

- Oeuvrer collectivement, psychologues praticiens et enseignants-chercheurs, à la défense de la Psychologie.
- Contribuer à une structuration identitaire affirmée et visible pour la profession et la discipline.
- Défendre la déontologie.
- Protéger le titre unique.
- Informer des enjeux présents et futurs de la profession.
- Promouvoir la qualification et l'excellence de la discipline.
- Lutter contre les mésusages de la psychologie.

Nos actions

- Participation aux actions publiques et médiatiques pour défendre la dimension psychologique.
- Veille, réflexion et actions sur les grands enjeux de la profession : formation initiale, textes de loi nationaux et européens, etc.
- Rencontres avec les Ministères pour les prises de décisions relatives à la profession et son évolution.
- Groupes thématiques : lieux de débats collectifs sur les grands dossiers de la profession (déontologie, structuration professionnelle FPH, champ de l'éducation, santé au travail, enfance, etc.).
- Groupes de travail en régions : organisation de manifestations locales, mise en lien de collègues, débats sur les enjeux nationaux.
- Publication d'une revue, *Fédérer*, et des lettres d'informations, envoyées à l'ensemble de la communauté professionnelle, abordant les sujets actuels qui intéressent la profession.
- Formation professionnelle, par et pour les psychologues, les EPEP, entretiensdelapsychologie.org.
- Journées d'études nationales autour de grandes thématiques.
- Rendez-vous praticiens / enseignants-chercheurs, tous les 2 ans, dans le cadre d'un colloque national : les Entretiens francophones de la psychologie.
- Groupes d'Intervision à Paris et en régions.
- Échanges et rassemblements inter-organisationnels avec nos partenaires associatifs et syndicaux pour parler d'une voie commune face aux interlocuteurs décisionnaires.
- Défense de la position française en Europe, au sein de l'EFPA [European Federation of Psychologists' Associations] www.efpa.eu où la FFPP représente la France.
- Soutien de la déontologie de la profession : financement de la Commission nationale consultative de déontologie des psychologues (CNCDP), www.cncdp.fr.
- Actions spécifiques pour les étudiants en psychologie : participation aux journées d'étude, aide à la création d'un réseau professionnel.
- Forum pour discuter, échanger et pour les recherches d'emploi, www.psychologues-psychologie.net/forum/.

La Fédération, pourquoi adhérer ?

La FFPP ne peut exister et agir sans l'engagement et la disponibilité de tous ceux qui s'impliquent avec elle. Défendre la profession a un coût. Les cotisations permettent de : contribuer à la professionnalisation du siège, assurer les déplacements des bénévoles les plus engagés dans la diversité de leurs missions en France et en Europe, assurer le dynamisme du site de la Fédération, diffuser de la documentation, assurer le fonctionnement de la CNCDP.

Dès votre adhésion, vous devenez membre de l'association et vous obtenez la possibilité de vous engager dans les groupes de travail et de rejoindre un bureau régional ou une association membre. Cela vous permet de rencontrer vos pairs, d'échanger avec eux, de lutter contre l'isolement, d'asseoir votre légitimité dans l'institution et d'acquérir le soutien d'une communauté professionnelle. Devenir membre, c'est participer activement en fonction de vos envies, vos compétences et de votre disponibilité à la dynamique fédérative.

**Pour accompagner l'évolution responsable d'une profession en marche,
rejoignez la FFPP: www.psychologues-psychologie.net**

L'adhésion à la FFPP

Adhésion individuelle 2014

(du 01/01/2014 au 31/12/2014)

Catégorie 1	Cotisation normale	100 €
Catégorie 2	Retraité ⁽¹⁾	75 €
Catégorie 3	Non imposables (justificatifs)	40 €
Catégorie 4	Etudiants ⁽²⁾ à partir du M1 (justificatifs)	20 €

Adhésion individuelle 15 mois

(du 01/10/2014 au 31/12/2015)

Catégorie 1	Cotisation normale	125 €
Catégorie 2	Retraité ⁽¹⁾	100 €
Catégorie 3	Non imposables (justificatifs)	50 €
Catégorie 4	Etudiants ⁽²⁾ à partir du M1 (justificatifs)	25 €

⁽¹⁾ Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

⁽²⁾ Etudiant en Master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

Diminution de 30% de l'adhésion FFPP pour les membres individuels adhérents à une centrale syndicale, sur justificatif.

Adhésion organisationnelle 2014

Nombre d'anciens adhérents x 45 €

Diminution de 30% de l'adhésion FFPP pour les membres individuels adhérents à une centrale syndicale, sur justificatif.

Adhérer en ligne

Avec le site de la FFPP : www.psychologue-psychologie.net ou www.ffpp.net,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique **Adhérer** ou rubrique **À télécharger - Documents Adhésion**), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuel.

Simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP : ✉ siege@ffpp.net, ☎ 01 55 20 54 29, 📠 01 55 20 54 01

S'abonner à Fédérer

Fédérer et Brèves de Fédérer (version papier) : 60 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents.

Publier dans Fédérer

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez me contacter à celine.parisot@ffpp.net pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer ou Brèves de Fédérer.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

71, avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Tél. 01 55 20 54 29 Fax 01 55 20 54 01

e-mail siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net